

PRIMAIRE

Livret
1

BURKINA FASO

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

*L'éducation morale et civique
à l'école primaire*



L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) est pilotée au Burkina Faso par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

<http://www.ifadem.org>

SOUS LA SUPERVISION DE :

Minata OUEDRAOGO/ZANGA, Directrice générale de l'Encadrement pédagogique et de la Formation initiale et continue ;

CE LIVRET A ÉTÉ CONÇU PAR :

Jean-Apollinaire KABORE, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré à la Direction générale de la Recherche en Éducation et des Innovations pédagogiques ;

Roger KABORE, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Directeur régional de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nord ;

Georgette T. KARAMA, Inspectrice de l'Enseignement du premier degré, Directrice des Études et des Stages de l'École nationale des enseignants du primaire de Fada N'Gourma ;

Alphonse NAGNON, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Directeur général de l'École nationale des enseignants du primaire de Dori ;

Sidmanegda NANA, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Directeur général de l'École nationale des enseignants du primaire de Dédougou ;

Étienne OUEDRAOGO, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Docteur en Sciences de l'Éducation, directeur de la Formation initiale des personnels enseignants ;

Jean-Marie OUEDRAOGO, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Directeur des Études et des Stages de l'École nationale des enseignants du primaire de Ouahigouya ;

Robert SIMPORE, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Directeur général de l'École nationale des enseignants du primaire de Loumbila ;

Lallé SOMMA, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré à la Direction de la Formation initiale des Personnels enseignants ;

Pierre ZANGRE, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, chef de circonscription d'éducation de base Ouaga 16 ;

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE :

Afsata PARE/KABORE, Professeure titulaire en sciences de l'Éducation, université Norbert Zongo de Koudougou ;

Danièle HOUPERT, Inspectrice d'Académie – Inspectrice pédagogique régionale, ancienne Directrice d'IUFM, France ;

AVEC LA COLLABORATION DE :

• L'équipe projet d'IFADEM/Burkina Faso :

Adama OUANDAOGO, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Chargé de projet ;

Nèmata SANFO, Assistante de projet ;

• et des responsables du Campus numérique francophone de Ouagadougou :

Issa BORO ;

Théophile OUANGRAWA.

CORRECTIONS : Aurore BALTASAR

MISE EN PAGE : Alexandre LOURDEL

L'utilisation du genre masculin dans les énoncés du présent Livret a pour simple but d'alléger le texte : elle est donc sans discrimination à l'égard des femmes.

Ce Livret adopte les normes de la nouvelle orthographe (<http://www.nouvelleorthographe.info>).

Les contenus pédagogiques de ce livret sont placés sous la licence Creative commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0).

<http://fr.creativecommons.org>

Première édition : 2017

Livret 1

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

L'éducation morale et civique à l'école primaire

Initiative francophone

pour la formation à distance

des maîtres

ifadem

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS	10
ARCHITECTURE DU LIVRET	14
CONSTAT GÉNÉRAL	16
► SÉQUENCE 1 : L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE ET DU CIVISME	20
<hr/>	
CONSTAT	21
OBJECTIFS	22
DIAGNOSTIC	23
MÉMENTO : CE QUE TU DOIS SAVOIR	27
1. Clarification conceptuelle	27
1.1. La morale	27
1.2. Le civisme	27
1.3. L'éducation morale et civique	27
2. Fondements théoriques de l'enseignement de l'éducation morale et civique	28
2.1. Le socioconstructivisme	28
2.2. L'apprentissage par l'action	29
3. Principes de mise en œuvre de l'éducation morale et civique	29
3.1. Le recours à l'interdisciplinarité	29
3.2. La prise en compte de l'environnement socioculturel	30
3.3. L'enseignement systématique	30
3.3.1. Le cadre horaire	30
3.3.2. Les contenus	31
3.4. L'enseignement occasionnel	31
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	32
1. Choix de la méthode d'enseignement/apprentissage	32
2. Quelques supports exploitables en éducation morale et civique	34

3. Différentes formes d'échanges	35
3.1. Le débat	35
3.2. La clarification des valeurs	36
3.3. La résolution de problèmes	37

ACTIVITÉS	38
-----------------	----

CORRIGÉS	41
----------------	----

1. Corrigés du diagnostic	41
2. Corrigés des activités	44

BILAN	48
-------------	----

BIBLIOGRAPHIE	49
---------------------	----

► **SÉQUENCE 2 : LES CADRES ORGANISATIONNELS FAVORABLES À L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE** 50

CONSTAT	51
---------------	----

OBJECTIFS	53
-----------------	----

DIAGNOSTIC	54
------------------	----

1. Questions portant sur le cadre organisationnel de la classe	54
2. Questions portant sur le cadre organisationnel de l'école	56

MÉMENTO : CE QUE TU DOIS SAVOIR	59
---------------------------------------	----

1. Clarification conceptuelle	59
1.1. La vie scolaire	59
1.2. La participation	59
1.3. Les valeurs et les pratiques	59
1.4. La gouvernance scolaire	60
2. Des pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique dans la classe	60
2.1. Le travail de groupe avec répartition des rôles : collaboration et coopération	60

S O M M A I R E

2.2. La résolution de problèmes rencontrés par les élèves	61
2.3. Élaboration de normes pour une vie communautaire : le règlement intérieur de la classe	61
2.4. La discussion de groupe	62
3. Des pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique à l'école	62
3.1. Le gouvernement scolaire	63
3.2. Le parlement scolaire	63
3.3. Les clubs scolaires	64
4. Rôles de l'enseignant	64
4.1. Guider les élèves	64
4.2. Assurer la médiation	65
4.3. Susciter et entretenir la motivation des élèves	65
4.4. Participer activement à la réalisation de tout projet éducatif au sein de l'école	65
4.5. Collaborer avec les autres acteurs de la communauté éducative	65
4.6. Qualités exigées de l'enseignant en éducation morale et civique	66
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	67
1. Démarche relative aux pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique dans la classe	67
1.1. Le travail de groupe	67
1.2. La résolution des problèmes rencontrés par les élèves	67
1.3. Élaboration de normes pour une vie communautaire (le règlement intérieur de la classe)	67
2. Démarche relative aux pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique à l'école	68
ACTIVITÉS	71
1. Activités pour la mise en place de pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique dans la classe	71
1.1. Activités sur le travail de groupe	71
1.2. Activités sur la résolution des problèmes de la classe	72
1.3. Activités pour l'élaboration de normes pour une vie communautaire	73
2. Activités pour la mise en place de pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique à l'école	74
2.1. Activités de l'élève lors de la communication sur les structures, leur bienfondé et leur rôle et sur le profil des candidats	74

2.2. Activités de l'enseignant pendant la campagne électorale au sein de l'école	75
2.3. Activités de l'enseignant pour la planification des activités de promotion de la citoyenneté	76
2.4. Activités de l'enseignant lors de la mise en œuvre des activités programmées à travers les clubs scolaires	76
2.5. Activités de l'enseignant lors de l'évaluation	77
CORRIGÉS	78
1. Corrigés du diagnostic	78
2. Corrigés des activités	81
BILAN	85
BIBLIOGRAPHIE	87
► SÉQUENCE 3 : ÉVALUER LES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES EN ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE	88
CONSTAT	89
OBJECTIFS	90
DIAGNOSTIC	91
1. Question portant sur la définition, les buts et l'importance de l'évaluation en éducation morale et civique	91
2. Question portant sur les types ou formes d'évaluation de l'éducation morale et civique	91
3. Questions portant sur les outils ou instruments d'évaluation de l'éducation morale et civique	92
MÉMENTO	95
1. Évaluation et domaines taxonomiques	95
1.1. Adéquation de l'évaluation au domaine taxonomique	95
1.2. Évaluation et complexité au sein d'un domaine taxonomique	95
2. Définition de l'évaluation	96

S O M M A I R E

3. Les types (ou formes) d'évaluation	96
3.1. L'évaluation formative	96
3.2. L'évaluation sommative	97
4. Les domaines de prédilection de l'évaluation en éducation morale et civique	97
5. Les outils d'évaluation	98
5.1. Les outils d'évaluation des apprentissages du domaine cognitif	98
5.2. Les outils d'évaluation des apprentissages du domaine socioaffectif	98
5.3. Les outils de mesure des apprentissages du domaine psychomoteur	99
6. Les acteurs de l'évaluation	99
7. Les moments de l'évaluation	100
8. L'interprétation des résultats	100
8.1. L'évaluation quantitative	100
8.2. L'analyse qualitative	101
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	102
1. Les conditions d'une évaluation réussie	102
1.1. L'articulation entre la valeur et les objectifs d'enseignement	102
1.2. La formulation des objectifs	102
2. La conception des outils	104
2.1. Les questions de connaissance	104
2.2. La liste de vérification (ou de pointage)	106
2.3. La grille d'appréciation	106
2.4. Le portfolio	108
3. Recueil et exploitation des données	108
3.1. Le recueil des données : de la collecte ponctuelle à la collecte en continu ...	108
3.2. L'interprétation des données	109
ACTIVITÉS.....	112
1. Activités portant sur la conception des grilles d'observation	112
1.1. Conception d'une liste de vérification (ou de pointage)	112
1.2. Conception d'une grille d'appréciation	114
2. Activité portant sur la collecte et l'exploitation des données	114

CORRIGÉS	116
1. Corrigés du diagnostic	116
2. Corrigés des activités	117
BILAN	122
BIBLIOGRAPHIE	124

AVANT-PROPOS

Ces livrets, élaborés dans le cadre de l'initiative francophone pour la Formation à distance des maîtres (IFADEM), arrivent dans un contexte national où la question de la qualité de l'éducation se pose avec acuité. En effet, malgré les énormes efforts réalisés par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et ses partenaires, à travers les différents projets et programmes de développement, beaucoup de défis restent encore à relever, notamment celui de la qualité des enseignements/apprentissages. Comment donner à chaque élève la chance d'apprendre réellement des choses qui ont du sens pour lui, de s'intégrer harmonieusement dans son milieu social et d'acquérir des compétences qui le préparent sereinement à affronter la vie future ? Comment outiller les enseignantes et les enseignants pour qu'ils soient capables de contribuer à rendre possible cette chance ?

L'expertise qu'apporte IFADEM à notre système éducatif s'inscrit dans la recherche des réponses à cette problématique.

Après avoir parcouru les livrets d'autoformation destinés aux enseignantes et enseignants du primaire, j'ai été convaincu de la pertinence de leurs contenus, par la qualité des démarches mises en œuvre et par les opportunités qu'ils offrent aux enseignantes et enseignants en termes de formation continue.

Les thématiques choisies sont en parfaite adéquation avec les besoins de formation des enseignantes et des enseignants en début de carrière et couvrent l'ensemble des divisions de l'école primaire : la lecture et l'écriture pour le cours préparatoire (CP), l'expression et la compréhension pour le cours élémentaire (CE), et les mathématiques pour le cours moyen (CM). Le quatrième livret aborde une thématique transversale dont l'actualité est reconnue par tous : l'éducation morale et civique (EMC).

Ces livrets se veulent des outils de dialogue fécond aux plans pédagogique et didactique, susceptibles de mettre en relation l'enseignante ou l'enseignant en formation, ses pairs et ses encadreurs pédagogiques ou tuteurs. Chaque livret commence par un constat qui sert de fil conducteur à l'ensemble de son contenu. Après un diagnostic qui lui permet de tester ses connaissances, l'enseignante ou l'enseignant peut entamer son autoformation en passant par des étapes successives qui l'enrichissent aux plans théorique et pratique, pour aboutir à un bilan personnel de son parcours de formation.

Fondées sur le principe de l'autoformation et de l'autoévaluation, les démarches utilisées offrent la possibilité à l'enseignante ou à l'enseignant de progresser à son rythme, d'agir et d'interagir avec son environnement. En le questionnant constamment sur ses propres pratiques pédagogiques, elles préparent l'enseignante ou l'enseignant débutant à devenir un praticien réflexif.

Au regard des avantages indéniables reconnus au dispositif de formation d'IFADEM, j'exhorte les principaux bénéficiaires que sont les enseignantes et les enseignants à s'investir dans cette formation par une bonne exploitation des livrets. Cependant, les contenus qui y sont développés ne sont pas à considérer comme des recettes toutes faites. Il appartiendra à chacun de travailler à les dépasser par un processus personnel d'appropriation. Le but recherché étant d'une part, de susciter des changements favorables à un meilleur apprentissage des élèves et d'autre part, de créer un contexte qui servira de plateforme d'envol à l'enseignante et à l'enseignant pour son développement professionnel.

Merci à nos partenaires, l'OIF et l'AUF pour ce partenariat historique et exemplaire.

Jean Martin COULIBALY
Ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation

**ARCHITECTURE
DU LIVRET**

Ce livret, qui a pour objectif général d'aider les enseignants de l'école primaire à éduquer à la morale et au civisme, comprend trois séquences complémentaires :

- La première séquence vise à permettre aux enseignants d'améliorer leurs stratégies et méthodes pour enseigner l'éducation morale et civique ;
- La deuxième séquence cible la mise en pratique de l'éducation morale et civique dans la classe et à l'école ;
- La troisième séquence a pour objectif de rendre l'enseignant capable d'évaluer les apprentissages de ses élèves dans le domaine de l'éducation morale et civique.

La structure de ces séquences est identique, pour faciliter la lisibilité. Elle comprend huit parties :

- Le **constat**, qui dresse un état des lieux sur la question ;
- Les **objectifs** de la séquence ;
- Le **diagnostic**, pour permettre à l'enseignant de s'autoévaluer et de se positionner par rapport aux attendus avant d'aborder le livret ;
- Le **mémento**, composé des apports théoriques indispensables pour traiter le sujet ;
- La **démarche méthodologique**, qui aide à mettre en œuvre les apports théoriques ;
- Les **activités**, qui sont un entraînement aux différents gestes professionnels abordés ;
- Les **corrigés** des questions posées dans les rubriques « Diagnostic » et « Activités » ;
- Le **bilan**, qui constitue un moment réflexif à l'issue de la séquence.

CONSTAT GÉNÉRAL

L'éducation morale et civique figure parmi les disciplines enseignées à l'école primaire et sa présence a été renforcée grâce aux différentes mutations qui ont marqué le système éducatif, notamment la réforme des curricula de l'éducation de base en cours. À la faveur de cette réforme qui couvre tous les niveaux de l'éducation de base, à savoir le préscolaire, le primaire, le post-primaire et l'éducation non formelle, elle a été placée dans le champ disciplinaire des sciences humaines et sociales.

Selon la loi 013-2007/AN du 30/07/2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso, son enseignement vise, entre autres, à cultiver chez l'enfant le sens des valeurs morales partagées par sa communauté, tels le respect d'autrui, la solidarité, l'intégrité, le sens de la justice, de la tolérance et de la paix. Le jeune Burkinabè devra également, grâce à son éducation, faire preuve d'un esprit de citoyenneté responsable, qui lui permettra de s'investir en toute conscience pour le développement de son pays dans la paix et la cohésion.

Pour y parvenir, l'école présente un cadre propice à l'émergence des valeurs morales et sociales souhaitées. C'est pourquoi, il y est attendu des apprenants des attitudes et comportements compatibles avec le bon déroulement des apprentissages et à la formation de citoyens responsables.

À l'école, l'apprenant doit se montrer patient, courageux, coopératif, solidaire avec ses camarades, mais surtout humble, obéissant et respectueux vis-à-vis de ses enseignants et des autres élèves. Il doit, en outre, incarner de bonnes habitudes d'hygiène et protéger les mœurs et l'environnement en vue d'une transformation positive de la communauté à laquelle il appartient.

Malheureusement, toutes ces bonnes intentions contrastent avec les réalités de la vie quotidienne tant de nos cités que de nos établissements scolaires. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne fassent écho de cas d'incivisme perpétrés dans nos villes et campagnes, ou d'indiscipline caractérisée dans nos écoles. L'équilibre semble rompu entre la préservation de l'intérêt général et celle de l'intérêt particulier; le fossé se creuse davantage entre les exigences du vivre ensemble et l'égoïsme des individus.

À l'école primaire, malgré l'instauration de l'éducation morale et civique, on assiste à la recrudescence des comportements inappropriés et des violences; certains apprenants se montrent de plus en plus irrespectueux des règlements intérieurs, exercent de la violence contre leurs camarades, voire leurs propres enseignants.

L'amour du prochain, du travail bien fait et de la protection de la nature est souvent remplacé par l'indifférence et l'insubordination aux vertus que l'école tente de promouvoir en faveur des jeunes générations.

Tout laisse à croire que les enfants n'ont que des droits et point de devoirs.

Face à cette situation déplorable, l'on se pose des questions sur les causes de tels écarts de conduite.

Si, au niveau de la société, l'injustice sociale et le déficit de modèles auxquels les enfants devraient s'identifier semble constituer la principale cause de la dépravation des mœurs, il ressort qu'au niveau de l'école, les mauvais comportements, persistants malgré l'inscription de l'éducation morale et civique dans le programme, proviennent de causes d'ordre institutionnel, didactique et pédagogique, comme le relèvent constamment les visites de classe ou les inspections d'écoles effectuées par les encadreurs pédagogiques.

Au plan institutionnel, l'organisation inappropriée et la sous-valorisation de cette discipline influent négativement sur l'efficacité de son enseignement. De plus, les enseignants n'ont pas toujours le temps de bien connaître leurs élèves. « Apprenez donc à mieux étudier vos élèves, car très assurément, vous ne les connaissez point », disait J.-J. Rousseau. À cela s'ajoute l'insuffisance des documents et supports didactiques qui ne permet pas de donner un enseignement susceptible d'apporter le changement comportemental voulu.

Au regard des insuffisances citées ci-dessus, le présent livret a été conçu pour soutenir les enseignants en vue d'améliorer les stratégies et méthodes d'enseignement/apprentissage de l'éducation morale et civique à l'école primaire. Ils trouveront également dans ce livret les ressources nécessaires pour rendre l'espace scolaire plus favorable à l'apprentissage et surtout à la pratique des valeurs morales et civiques. Dans cette perspective de renforcement des capacités, ils pourront enfin s'approprier des modalités et techniques propres à une évaluation efficace de l'éducation morale et civique qui garantirait le changement de comportement tant recherché chez les apprenants.

Séquence 1

**L'ENSEIGNEMENT
DE LA MORALE
ET DU CIVISME**

Les rapports de visites de classes effectuées par les encadreurs pédagogiques révèlent que, pendant les séances d'éducation morale et civique, certains enseignants éprouvent de grandes difficultés à faire acquérir aux enfants les comportements attendus. Ils ne sont pas à même d'amener les enfants à vivre, quotidiennement, les principes moraux et civiques.

Plusieurs causes expliquent cette inefficacité de l'enseignement de la morale et du civisme :

- Les effectifs chargés (plus de 100 élèves dans certaines classes) qui rendent l'enseignement difficile ;
- La formation insuffisante des enseignants, du fait d'un volume horaire insignifiant (seulement 10 heures dans les ENEP) ;
- Le petit nombre de manuels et de guides sur le civisme et la morale ;
- Et, par conséquent, la faible maîtrise de stratégies et de méthodes appropriées pour l'enseignement/apprentissage de l'éducation morale et civique ;
- Une méthode d'éducation dominée par la théorie, en raison de l'organisation actuelle de l'école qui n'offre pas toujours un cadre concret de mise en pratique du civisme et de la morale ;
- L'absence d'évaluation de cette discipline, qui s'explique, entre autres, par la méconnaissance des outils d'évaluation.

C'est un fait, les séances d'enseignement/apprentissage de l'éducation morale et civique ne sont pas ou sont très peu pratiques. En effet, elles partent d'explications théoriques et la démarche adoptée n'est pas appropriée à un enseignement/apprentissage vivant et pratique. Comment faire pour les rendre plus efficaces ?

1. Objectif général

L'objectif général de cette séquence est d'améliorer tes stratégies et tes méthodes d'enseignement/apprentissage de l'éducation morale et civique à l'école primaire.

2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette séquence vise à te rendre capable de/d' :

- définir l'éducation morale et civique ;
- citer au moins trois supports exploitables en éducation morale et civique ;
- identifier les situations exploitables pour rendre vivant, efficace et efficient l'enseignement de la morale et du civisme ;
- exploiter convenablement divers supports pour enseigner le civisme et la morale à l'école primaire ;
- appliquer une démarche méthodologique cohérente et adaptée pour une conduite des leçons d'éducation morale et civique qui induisent de réels changements de comportements chez les élèves.

► 1. Donne les définitions des mots et expressions suivants.

MORALE :

.....

.....

CIVISME :

.....

.....

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE :

.....

.....

► 2. Quand dit-on d'un comportement qu'il est immoral ?

.....

.....

.....

► 3. Dis si ces énoncés sont vrais ou faux. Coche la bonne case.

Énoncés	Vrai	Faux
Le civisme est un devoir citoyen.		
L'incivisme est du ressort des analphabètes.		
Les actes d'incivisme proviennent uniquement de ceux qui ignorent la loi.		
La morale et le civisme s'apprennent uniquement à l'école.		

► 4. Coche la bonne réponse.

On enseigne l'éducation morale et civique :

- uniquement au CP1.
- seulement dans les grandes classes.
- dans toutes les classes.

- 5. Dis si ces énoncés sont vrais ou faux. Coche la bonne case.

Énoncés	Vrai	Faux
L'éducation morale et civique est une discipline « mineure » à l'école primaire.		
L'éducation morale et civique ne doit pas être évaluée à l'école primaire.		
L'éducation morale et civique est évaluée pendant les examens scolaires.		
L'éducation morale et civique est enseignée pour être pratiquée.		
L'éducation morale et civique ne peut pas être menée de manière interdisciplinaire.		
Dans la méthode recommandée par les textes réglementaires, il n'est pas obligatoire de conduire des échanges sur la notion étudiée.		
On peut se saisir d'une occasion inattendue pour enseigner la morale ou le civisme en classe.		
Le maître doit donner l'exemple en vivant lui-même la morale qu'il enseigne.		
Dans la méthode API, l'entretien sur la valeur morale ou civique étudiée n'est pas obligatoire.		

- 6. Les approches suivantes sont-elles utilisées actuellement dans l'enseignement de l'éducation morale et civique? Coche la case Oui ou Non correspondant à ta réponse.

Approches	Oui	Non
L'approche ASEI/PDSI		
L'approche API		
L'approche EQamE		

- 7. Coche les éléments qui, selon toi, sont exploitables dans une séance d'éducation morale et civique.

- Un évènement de la classe
- Un conte
- Une anecdote racontée par un élève
- Un film
- Une photo
- Une bande dessinée
- Un incident dans la cour de récréation
- Un évènement national

► 8. Dis si ces énoncés sont vrais ou faux. Coche la bonne case.

Énoncés	Vrai	Faux
L'enseignant fait des séances d'éducation morale et civique quand il a un moment libre.		
Il n'y a pas de programme ; l'enseignant parle de ce qu'il veut.		
Un élève peut proposer un sujet à traiter en éducation morale et civique.		
L'enseignant établit une progression annuelle.		
Une leçon d'éducation morale et civique consiste en un exposé de l'enseignant.		
Les élèves échangent beaucoup entre eux.		
Les élèves prennent une résolution relative au thème traité.		

► 9. Cite, pour chaque cours où elle est dispensée, deux (2) thèmes étudiés en éducation morale et civique, puis indique, pour chaque thème, deux (2) titres de leçons.

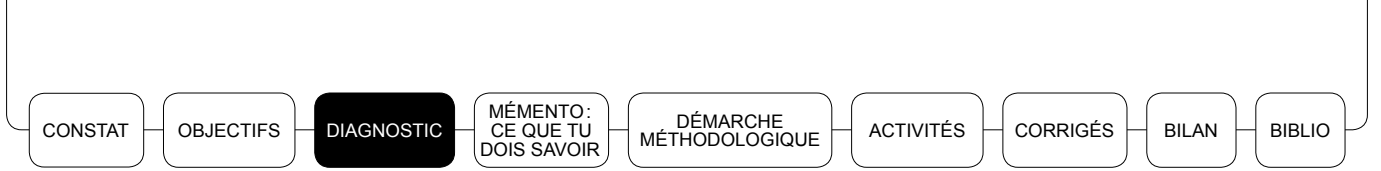
Cours	Thèmes	Titres de leçons
CP	1)	a)
		b)
	2)	a)
		b)
CE	1)	a)
		b)
	2)	a)
		b)
CM	1)	a)
		b)
	2)	a)
		b)

► 10. Donne trois (3) buts communs poursuivis par l'éducation morale et civique à tous les niveaux où elle est enseignée.

.....

.....

.....



► 11. Dis si ces énoncés sont vrais ou faux. Coche la bonne case.

Temps	Vrai	Faux
Le temps officiel imparti chaque semaine à l'éducation morale et civique est de quarante-cinq (45) minutes au CP.		
Le temps officiel imparti chaque semaine à l'éducation morale et civique est de soixante (60) minutes au CE.		
Le temps officiel imparti chaque semaine à l'éducation morale et civique est de quatre-vingt-dix (90) minutes au CM.		

Fais ton autoévaluation en te référant aux corrigés présentés en fin de séquence.

Sur l'ensemble des questions auxquelles tu viens de répondre dans le diagnostic, fais le calcul :

- Si tu n'as répondu correctement qu'à un tiers des questions ou moins, tu devras fournir beaucoup d'efforts pour t'appropriier le contenu de cette séquence sur l'enseignement de la morale et du civisme. Bon courage !
- Si tu as pu répondre aux deux tiers des questions, ton niveau de maîtrise de l'enseignement de l'éducation morale et civique est assez bon, mais tu peux encore progresser en t'appropriant le contenu de cette séquence.
- Si tu as pu répondre à plus de deux tiers des questions, tu as un très bon niveau. La lecture de cette séquence te confortera dans l'enseignement de la morale et du civisme.

1. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

1.1. La morale

Selon le *Larousse* électronique¹, la morale est « l'ensemble de règles de conduite, considérées comme bonnes de façon absolue ou découlant d'une certaine conception de la vie », la « Science du bien et du mal ». Puisqu'il s'agit de l'ensemble des règles d'actions et des valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société, et même si certaines d'entre elles peuvent être communes à de nombreux peuples, chaque peuple a sa morale propre.

Cette définition correspond à celle donnée dans le manuel de formation des enseignants du primaire au Burkina Faso (2015, page 171) : « la morale est l'ensemble des prescriptions, des principes, des normes des valeurs, des comportements et des habitudes régissant la conduite ou le comportement de chacun au sein des groupes humains d'une société donnée à une époque donnée ».

Un comportement moral s'oppose à un comportement immoral, qui renvoie à ce qui est contraire à la morale. À titre d'exemple, le viol, le vol et la trahison sont des comportements immoraux.

1.2. Le civisme

Le civisme est le dévouement et l'attachement du citoyen à son pays et, de manière générale, à la collectivité, dévouement et attachement tels qu'il assume ses devoirs avant de réclamer ses droits. Selon le dictionnaire *Larousse* (2016), le civisme est le dévouement à l'intérêt public. Dans sa thèse doctorale, Zoundi (2015, page 30) définit le civisme comme étant « le respect du citoyen, des conventions du milieu dans lequel il vit. Il s'agit du respect des lois, des règles, normes et valeurs du milieu. Il fait appel à l'affirmation personnelle d'une conscience réelle du citoyen pour qu'il vive en intelligence avec son milieu ».

À l'opposé, l'incivisme est assimilé à « l'indifférence au bien commun ou public et la méconnaissance du sens des devoirs collectifs au sein d'une société », selon Zoundi (2015, page 30). C'est un défaut de civisme chez l'individu, se caractérisant par l'irrespect des lois, le manque de considération du bien public ou privé, le bafouement des droits d'autrui, bref, les comportements antisociaux.

1.3. L'éducation morale et civique

L'éducation morale et civique est l'action d'initier et de former les élèves à la connaissance et à la pratique des règles et des valeurs sociales et civiques. L'éducation morale et morale cherche à faire acquérir à l'enfant les règles morales de vie pour l'amener à

¹ Consulté le 7 avril 2017.

pratiquer le bien et haïr le mal. Elle fait l'humanité de l'homme en lui inculquant les comportements qui le différencient de l'animal.

Selon les programmes officiels de 1989-1990, l'éducation morale et morale à l'école élémentaire a pour but de :

- développer chez l'enfant les comportements traduisant les bonnes habitudes, les vertus individuelles, sociales et professionnelles ;
- apprendre à l'enfant à mieux s'intégrer dans la société ;
- amener l'enfant à connaître son pays ;
- développer chez l'enfant une conscience patriotique ;
- apprendre à l'enfant à bien jouer son rôle de citoyen.

En somme, l'éducation morale et civique vise à favoriser la socialisation, combattre les vices, développer les vertus individuelles et sociales, le sens de la collectivité et l'esprit patriotique. Si l'éducation morale vise à former l'homme, l'éducation civique, elle, cherche à former le citoyen. Cela passe par un enseignement systématique ou occasionnel des vertus individuelles et sociales, des droits et devoirs du citoyen.

2. FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

2.1. Le socioconstructivisme

L'éducation morale et civique, puisqu'elle concerne les valeurs individuelles et sociales, gagnerait à être enseignée sur la base du socioconstructivisme, qui pose le principe de la construction des connaissances par l'individu lui-même mais en interaction avec les autres : selon Vygotsky (1978), en effet, la connaissance est une construction d'ordre social, et pas seulement individuel. L'interaction est très importante dans le développement de la connaissance chez l'enfant. Chaque enfant a des représentations sur des sujets variés, qui peuvent être justes ou erronées. Au contact des autres, par exemple, dans un travail de groupe, il les explique et tente de les faire accepter. Il en résulte un débat, que l'on appelle le conflit sociocognitif. Ce débat permet de faire naître une représentation nouvelle, partagée entre tous les élèves, qui devra être validée par l'enseignant et qui est d'un niveau qualitativement supérieur à celle que l'enfant avait précédemment.

Ainsi, pour enseigner une valeur morale ou civique, susciter un conflit sociocognitif au sein d'un groupe permet aux élèves de s'exprimer sur ce qu'ils voient, entendent ou ressentent, de discuter entre eux sur les avantages et les inconvénients d'une situation et d'en tirer une conclusion, c'est-à-dire de choisir la vision qui leur paraît la plus appropriée.

2.2. L'apprentissage par l'action

La connaissance théorique des principes moraux et des règles civiques est importante, mais elle ne suffit pas pour acquérir les savoir-être ou les savoir-faire nécessaires. Il faut surtout que l'enfant les traduise en actes : qu'il puisse, au travers d'une situation donnée, mobiliser des idées et des valeurs qu'il valide ou invalide par l'action. C'est ainsi qu'il apprend (Dewey, 2004). Autrement dit, l'élève cesse d'être passif et de remplir sa mémoire de connaissances pour participer activement à la construction de ce savoir.

Pour y parvenir, l'enseignant cherchera à mettre en place un environnement d'apprentissage authentique ou fortement ancré dans la réalité, qui tienne compte des préoccupations des élèves, qui les fasse réfléchir pour trouver les réponses les mieux adaptées à la situation et qui les fasse agir en conséquence (Tardif, 1998).

Ainsi, pour une leçon portant sur la propreté, l'occasion sera donnée aux élèves, durant la séance, de se laver les mains avant de manger. De même, les élèves seront amenés à traverser une rue en respectant le code de la route.

3. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

3.1. Le recours à l'interdisciplinarité

Se référant à Morin (1990), pour qui la réalité naturelle, humaine et sociale dans laquelle nous vivons est complexe, Yves Lenoir (2005) soutient qu'il faut recourir à différents savoirs disciplinaires pour appréhender la réalité, d'où la nécessité de l'interdisciplinarité. Il définit celle-ci comme la mise en relation de deux ou de plusieurs disciplines scolaires pour comprendre un fait ou une notion. Autrement dit, c'est la complémentarité des disciplines en vue de la maîtrise d'une notion².

Les connaissances en éducation morale et civique peuvent s'acquérir ou se consolider à travers d'autres disciplines, et vice versa. C'est ainsi que l'enseignement des valeurs telles que l'honnêteté, la franchise, la probité, la solidarité en éducation morale et civique permet à l'enfant, à travers les notions concernées, d'acquérir ou de consolider son vocabulaire et son expression en français. De même, les leçons d'histoire sur la conquête coloniale et les guerres mondiales peuvent servir de base à l'enseignement du courage ou de la bravoure en éducation morale et civique. Le décroisement des disciplines favorise donc une meilleure compréhension des notions et valeurs enseignées, de même que leur mise en pratique. Inversement, dans le domaine de l'éducation morale et civique, l'enseignement cloisonné profite peu aux élèves.

² www.lmg.ulg.ac.be/competences/chantier/contenus/cont_interdis.html : « L'interdisciplinarité, c'est travailler ensemble pour reconstruire une réalité morcelée artificiellement par le cloisonnement des disciplines et viser l'acquisition de compétences transversales ».

L'interdisciplinarité, ainsi définie, est un principe pédagogique qu'il faut observer dans la conduite des séquences de classe en vue de favoriser l'unicité de l'enseignement et faciliter l'apprentissage des élèves.

3.2. La prise en compte de l'environnement socioculturel

L'environnement socioculturel est l'univers dans lequel baigne l'enfant, par exemple la famille, la cour de l'école, la rue, le marché du village, etc. Cet environnement intègre les habitudes vestimentaires, alimentaires, comportementales, langagières, etc. qui agissent sur l'école en tant qu'éléments du milieu et influencent la manière d'être des élèves, souvent à leur insu. L'enseignement, pour être efficace, tient compte de ce contexte et des habitudes déjà installées chez l'enfant.

L'environnement socioculturel comprend aussi des savoirs endogènes exploitables en éducation morale et civique. On entend par savoirs endogènes ou savoirs locaux, l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être disponibles dans la communauté où est implantée l'école. Selon Zoundi (2015), ils peuvent être d'ordre intellectuel (contes, proverbes, paraboles, etc.) ou pratique (activités pratiques de production). L'introduction de cet ensemble de savoirs endogènes dans les programmes d'enseignement favorise l'intégration de l'école au milieu et évite de vouloir « apprendre à l'élève à nager hors de l'eau ». Ils valorisent le patrimoine culturel du milieu local et facilitent l'intégration sociale de l'enfant.

Le recours à l'interdisciplinarité et la prise en compte de l'environnement socioculturel occupent une place importante dans l'enseignement de l'éducation morale et civique, que celui-ci soit systématique ou occasionnel.

3.3. L'enseignement systématique

3.3.1. Le cadre horaire

L'enseignement systématique est un enseignement donné conformément aux horaires et programmes officiels figurant sur les emplois du temps et les répartitions mensuelles de chaque classe. Les séances sont conduites en fonction d'objectifs spécifiques clairement prédéfinis dans les textes officiels.

Les horaires officiels prévus sont les suivants :

- au cours préparatoire (CP) : 45 mn par semaine ;
- au cours élémentaire (CE) : 1 heure par semaine ;
- au cours moyen (CM) : 1 heure par semaine.

3.3.2. Les contenus

L'enseignement systématique de la morale et du civisme s'articule autour des thématiques suivantes à l'école primaire³:

- Les bonnes habitudes, les vertus individuelles et sociales ;
- L'organisation des activités de la classe et de l'école ;
- Le code de la route ;
- Les notions élémentaires de civisme ;
- L'organisation et le fonctionnement des structures traditionnelles et modernes dans l'environnement immédiat de l'enfant ;
- Le Burkina Faso ;
- Le patriotisme ;
- Les droits et devoirs du citoyen ;
- Le jeu démocratique ;
- La solidarité nationale, africaine et internationale.

Comme ce programme s'appuie sur la réalité vivante de l'enfant, l'appropriation des notions enseignées s'en trouve facilitée. D'autant que les instructions officielles recommandent que ce qui a été abordé dans les cours inférieurs soit repris et approfondi dans le cours supérieur.

Mais l'enseignant ne se contente pas de l'enseignement systématique ; il pratique aussi un enseignement occasionnel.

3.4. L'enseignement occasionnel

L'enseignement occasionnel est un enseignement qui n'a pas été planifié, qui n'a même pas été prévu, mais qui est suscité par les événements en cours. Le maître se saisit de toute situation imprévue, inattendue, pour enseigner une valeur de morale ou de civisme. C'est pourquoi, contrairement aux autres programmes, il n'est pas possible, en éducation morale et civique, de prévoir le nombre exact de leçons par an.

La vie scolaire ne manque pas d'occasions d'aller dans ce sens. Ainsi, tu peux tirer profit d'une bagarre entre élèves pour enseigner la tolérance et le pardon ou pour parler des méfaits de la violence. Tu peux aussi, comme pour l'enseignement systématique, t'appuyer sur les événements locaux, nationaux ou internationaux.

Dans tous les cas, par l'image qu'il donne à voir, par son comportement et par ses paroles, le maître doit être un modèle pour ses élèves⁴.

³ Programmes officiels 1989-1990.

⁴ Voir séquence n° 2, Mémento, § 4.6.

1. CHOIX DE LA MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE

Pour l'éducation morale et civique, la méthode d'enseignement/apprentissage préconisée est l'approche pédagogique intégratrice (API).

N.B. : Une méthode est un ensemble cohérent de techniques et de procédés d'enseignement harmonieusement intégrés pour l'enseignement d'une discipline donnée. Elle détermine la démarche, c'est-à-dire le cheminement à suivre pour bien faire acquérir la notion enseignée.

La méthode API comprend trois grandes étapes :

1. La présentation du thème, dont la fonction est d'assurer la cohérence de l'enseignement en rappelant les leçons précédentes et en motivant pour la leçon du jour ;
2. Le développement, qui constitue le cœur de la leçon et qui, en éducation morale et civique, est consacré à des échanges entre élèves et à leur synthèse ;

Le développement est composé de trois phases :

1. La présentation de la situation d'apprentissage ;
2. L'analyse de la question, sous formes d'échanges entre élèves ;
3. La synthèse et la recherche de mise en application dans la vie scolaire ou la vie quotidienne.

3. L'évaluation, qui ne sera pas traitée dans cette séquence mais fera l'objet de toute la séquence 3.

Cette méthode est synthétisée dans la fiche-type ci-dessous, qui récapitule aussi l'activité de l'enseignant et des élèves à chaque moment de la leçon.

Après quoi, deux parties mettront l'accent sur deux éléments parfois délicats pour des enseignants débutants ou peu formés : la recherche des supports et la démarche.

FICHE PÉDAGOGIQUE SELON LA MÉTHODE API : CANEVAS-TYPE

Fiche pédagogique n° ...

CLASSE :

EFFECTIF TOTAL : / G : / F : dont ESH : / G : / F :

DATE :

CHAMP DISCIPLINAIRE :

DISCIPLINE / ACTIVITÉ :

MATIÈRE :

THÈME :

TITRE / INTITULÉ / SUJET DE LEÇONS :

MÉTHODES / TECHNIQUES :

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE :

MATÉRIELS / SUPPORTS :

DISPOSITION SPATIALE :

DOCUMENTS / BIBLIOGRAPHIE :

DURÉE :

Étapes	Activités de l'enseignant	Activités des apprenants
PHASE DE PRÉSENTATION		
1. Lien avec ce qui a précédé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rappelle la leçon précédente ; ▪ vérifie les prérequis. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ répondent aux questions ; ▪ corrigent.
2. Motivation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ communique les objectifs de la leçon ; ▪ présente une situation à même de déclencher un intérêt pour l'apprentissage du jour : anecdote, conte ou historiette, évènement récent, etc. ; ▪ accorde un temps d'échanges aux élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ écoutent ; ▪ échangent entre eux et énoncent ce qu'on attend d'eux.
PHASE DE DÉVELOPPEMENT		
3. Présentation de la situation d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ présente la situation d'apprentissage en partant d'un déclencheur (voir plus bas) ; ▪ pose des questions pour faire comprendre la situation d'apprentissage ; ▪ peut faire appel à des personnes-ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ écoutent ; ▪ suivent ; ▪ répondent aux questions.
4. Analyse/échanges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pose des questions ; ▪ suscite le débat ; ▪ donne des consignes de travail (émission d'hypothèses, recherche de solutions...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ exécutent les consignes ; ▪ échangent ; ▪ discutent ; ▪ émettent des hypothèses.

Suite du tableau en page suivante ►

Étapes	Activités de l'enseignant	Activités des apprenants
5. Synthèse/ application	<ul style="list-style-type: none"> ▪ invite les élèves à : <ul style="list-style-type: none"> – récapituler ; – formuler la synthèse ; – prendre une résolution ; ▪ lire éventuellement (CE-CM) la synthèse ou résolution élaborée ; ▪ appliquer la valeur enseignée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ récapitulent ; ▪ formulent la synthèse ou la résolution ; ▪ lisent la synthèse ou la résolution élaborée ; ▪ appliquent...
ÉVALUATION		
Pour cette phase, consulter la séquence 3.		

Source : Direction générale de la Recherche, des Innovations éducatives et de la Formation.

2. QUELQUES SUPPORTS EXPLOITABLES EN ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

En éducation morale et civique, de nombreux supports peuvent être exploités comme déclencheurs pour la conduite des leçons : les récits, les films ou les images, les contes, les proverbes, les paraboles, les adages, les noms de famille ou les prénoms, les faits vécus, les saynètes (ou jeux de rôle).

Chaque support doit être choisi en fonction de sa pertinence thématique pour l'enseignement de la notion de morale ou de civisme à étudier.

Voici quelques exemples d'exploitation.

- **Le scénario d'une saynète**

C'est la mise en scène d'une situation donnée dont voici les étapes :

- Conception de la saynète : tu imagines un scénario pouvant représenter correctement la réalité sociale à étudier ;
- Organisation des élèves et répartition des rôles : tu recenseras des volontaires qui vont jouer le rôle de chaque personnage de la saynète. Tu réparties ensuite les rôles en tenant compte des talents de chaque acteur ;
- Mise en scène : tu invites les acteurs à mettre en œuvre la scène préparée ;
- Entretien par questions/réponses sur la scène vécue ;
- Résolution/engagement.

- **L'image fixe ou animée (photo, dessin, film)**

Son utilisation comprend plusieurs étapes :

- Visionnement du film ou observation des images ;
- Verbalisation des actions présentes dans le support ;
- Clarification du fait moral contenu dans l'image ;
- Prise de décision, engagement ;
- Copie de la résolution dans les cahiers.

- **Les contes et autres textes**

Les étapes à suivre sont les suivantes :

- Audition ou lecture du conte/texte ;
- Entretien/échanges : identification des personnages du conte, leur rôle dans l'histoire, etc. ;
- Clarification du fait moral contenu dans l'histoire ;
- Résolution : prise de décision, engagement ;
- Copie de la résolution dans les cahiers.

3. DIFFÉRENTES FORMES D'ÉCHANGES

Quel que soit le support choisi, il peut être exploité dans les différentes formes d'échanges entre élèves que nous allons décrire maintenant¹. En même temps que l'éducation morale et civique, c'est pour toi l'occasion de développer les compétences d'expression orale.

3.1. Le débat

Le débat est au cœur de l'éducation morale et civique. Il permet l'expression d'un point de vue personnel, la confrontation avec d'autres avis et la recherche d'un consensus ; ce n'est pas un combat avec un gagnant et un perdant.

DÉMARCHE DU DÉBAT

- Présentation de la question initiale et lancement du travail
Tu peux par exemple poser quelques questions pour faire émerger les représentations et identifier ainsi différentes opinions.
- Élaboration de l'argumentation

¹ Source : Eduscol, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/emc/01/1/ress_emc_debat_464011.pdf.

Tu demanderas alors à chaque élève individuellement ou par groupes d'élèves ayant la même représentation de chercher des arguments pour défendre leurs points de vue et, si possible, de les illustrer.

- Organisation du débat proprement dit

Tu joueras le rôle de président de séance : c'est toi qui distribueras la parole et animeras le débat ; tu t'exprimeras peu mais tu veilleras à ce que tous les points de vue puissent s'exprimer et que les avantages et les inconvénients apparaissent clairement.

- Prise de décision/engagement

Il s'agit ici d'amener les élèves à prendre une résolution et à s'engager à la vivre.

- Résumé, lecture et copie du résumé.

3.2. La clarification des valeurs

La méthode de clarification des valeurs est une étude de cas dans laquelle on identifie et on explore différentes options possibles, afin de définir une valeur.

DÉMARCHE DE LA CLARIFICATION DES VALEURS

- Présentation de la valeur à travers une situation

Il s'agit de décrire une situation soulevant débat, un fait culturel en déphasage avec l'actualité, l'avancée de la science, la loi ou la politique du moment.

- Choix d'une position

À propos de cette situation, les élèves sont invités à choisir librement une position parmi plusieurs, après avoir considéré toutes les conséquences possibles de chacune.

- Appréciation

Chaque élève justifie la position qu'il a adoptée en s'exprimant sur les fondements de cette position.

- Entretien/débat

Il s'agit de susciter la discussion pour faire ressortir les avantages et les inconvénients de la valeur.

- Prise de décision/engagement

Il s'agit ici d'amener les élèves à prendre une résolution et à s'engager à la suivre en tout temps et en tout lieu.

- Résumé, lecture et copie du résumé.

À titre d'exemple, dans le cadre de la lutte contre l'excision, tu peux faire naître la discussion sur les avantages et les inconvénients de cette pratique. Cette discussion aboutira à une résolution sur le refus de l'excision par les apprenants.

3.3. La résolution de problèmes

La méthode de résolution de problèmes consiste à identifier avec les élèves un problème réel et à chercher à le résoudre pour améliorer les conditions de vie des populations concernées.

DÉMARCHE DE LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES

- Manifestation du problème
Après l'identification du problème, il faut amener les élèves à décrire ses manifestations (comment il se présente dans la vie réelle).
- Recherche des causes du problème
On formule des hypothèses pour trouver ce qui peut être à l'origine du problème.
- Analyse des conséquences du problème
Les élèves sont invités à faire ressortir les dommages que ce problème cause à l'individu, à la communauté ou à l'environnement.
- Résolution
Il s'agit ici de propositions de solutions au problème étudié. Cette résolution doit faire l'objet d'un engagement ferme des élèves à l'appliquer là où le problème se manifestait, en classe ou dans la cour de l'école, et à la promouvoir dans la société.
- Le résumé, la lecture et la copie du résumé.

Cette rubrique t’aide à concevoir des activités que tu peux mener avec tes élèves en éducation morale et civique.

► **Activité 1**

Tu dois conduire une séance d’éducation morale et civique sur l’honnêteté. Comment procèderas-tu pour répondre aux objectifs ci-dessous ?

- Assurer la cohérence de ton enseignement :

.....

.....

.....

.....

- Motiver les élèves :

.....

.....

.....

.....

- Présenter la situation d’apprentissage :

.....

.....

.....

.....

► **Activité 2**

Tu veux mener une leçon sur le courage. Comment vas-tu procéder pour répondre aux objectifs suivants ?

- Aider les élèves à parvenir à un point de vue partagé :

.....

.....

.....

.....

- Aider les élèves à garder la notion de courage en mémoire :

.....

.....

.....

.....

- Aider les élèves à mettre la leçon du jour en œuvre en dehors de l'école :

.....

.....

.....

.....

► **Activité 3**

a) Dans quel cas, selon toi, est-il préférable d'utiliser la méthode de clarification des valeurs? Coche la case correspondant à ta réponse.

- 1. Quand deux groupes d'élèves de la classe ont des opinions diamétralement opposées.
- 2. Quand un élève rencontre une difficulté personnelle en dehors de l'école.
- 3. Quand un élève a un comportement violent dans la cour.
- 4. Quand une prise de position va à l'encontre de ce qui est généralement reconnu comme bien.

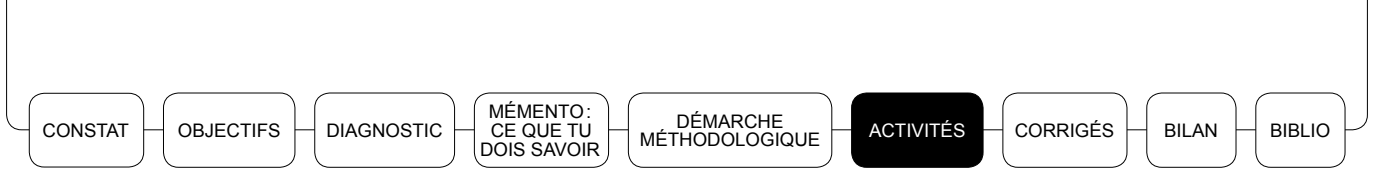
b) Tu as choisi d'utiliser la méthode de clarification des valeurs. Voici cinq propositions concernant la mise en œuvre. Coche la case Oui si tu es d'accord avec la proposition, la case Non dans le cas contraire.

Dans la méthode de clarification des valeurs, tu dois amener les élèves à ...	Oui	Non
1. examiner librement le pour et le contre de la valeur en question.		
2. justifier leur choix.		
3. concevoir une saynète.		
4. choisir la solution la plus avantageuse pour l'individu et/ou la société.		
5. visionner un film.		

► **Activité 4**

a) Dans quel cas, selon toi, est-il préférable d'utiliser la méthode de résolution de problèmes? Coche la case correspondant à ta réponse.

- 1. Quand deux groupes d'élèves de la classe ont des opinions diamétralement opposées.
- 2. Quand un élève rencontre une difficulté personnelle en dehors de l'école.
- 3. Quand un élève a un comportement violent dans la cour.
- 4. Quand une prise de position va à l'encontre de ce qui est généralement reconnu comme bien.



b) Tu as choisi d'utiliser la méthode de résolution de problèmes. Voici cinq propositions concernant la mise en œuvre. Coche la case Oui si tu es d'accord avec la proposition, la case Non dans le cas contraire.

Dans la méthode de résolution de problèmes, tu vas...	Oui	Non
1. identifier le problème.		
2. décrire les manifestations du problème.		
3. donner les causes du problème.		
4. amener les élèves à faire ressortir les conséquences du problème.		
5. proposer des solutions au problème.		

► **Activité 5**

Élabore une fiche de leçon portant sur la lutte contre l'excision selon la méthode de clarification des valeurs.

1. CORRIGÉS DU DIAGNOSTIC

► 1. Voici les définitions des mots et expressions :

▪ MORALE :

Selon le *Petit Larousse*, la morale est l'ensemble des règles d'actions et des valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société ; c'est l'ensemble des règles de conduite en usage dans une société. Chaque société a sa morale, même s'il existe des règles communes à de nombreuses sociétés.

▪ CIVISME :

C'est le dévouement et l'attachement du citoyen à la cité tels qu'il assume ses devoirs avant de réclamer ses droits. Selon le *Larousse* (2016), le civisme est le dévouement à l'intérêt public.

▪ ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE :

C'est l'action d'initier et de former les élèves à la connaissance et à la pratique des règles et des valeurs sociales et civiques. L'éducation morale et civique cherche à faire acquérir à l'enfant les règles morales de vie pour l'amener à pratiquer le bien et haïr le mal.

► 2. On dit qu'un comportement est immoral lorsqu'il est contraire aux valeurs morales, c'est-à-dire lorsque ce comportement n'est pas conforme aux vertus individuelles et sociales reconnues comme normes dans la société.

► 3.

Énoncés	Vrai	Faux
Le civisme est un devoir citoyen.	X	
L'incivisme est du ressort des analphabètes.		X
Les actes d'incivisme proviennent uniquement de ceux qui ignorent la loi.		X
La morale et le civisme s'apprennent uniquement à l'école.		X

On peut être cultivé, connaître la loi et ne pas respecter les règles et normes en vigueur.

D'autre part, la famille et, de manière plus générale, le milieu de vie contribuent aussi à l'éducation à la morale et au civisme.

► 4. On enseigne l'éducation morale et civique dans toutes les classes.

► 5.

Énoncés	Vrai	Faux
L'éducation morale et civique est une discipline « mineure » à l'école primaire.		X
L'éducation morale et civique ne doit pas être évaluée à l'école primaire.		X

Suite du tableau en page suivante ►

Énoncés	Vrai	Faux
L'éducation morale et civique est évaluée pendant les examens scolaires.		X
L'éducation morale et civique est enseignée pour être pratiquée.	X	
L'éducation morale et civique ne peut pas être menée de manière interdisciplinaire.		X
Dans la méthode recommandée par les textes réglementaires, il n'est pas obligatoire de conduire des échanges sur la notion étudiée.		X
On peut se saisir d'une occasion inattendue pour enseigner la morale ou le civisme en classe.	X	
Le maître doit donner l'exemple en vivant lui-même la morale qu'il enseigne.	X	
Dans la méthode API, l'entretien sur la valeur morale ou civique étudiée n'est pas obligatoire.		X

► 6.

Approches	Oui	Non
L'approche ASEI/PDSI		X
L'approche API	X	
L'approche EQAmE	X	

L'approche ASEI concerne l'enseignement des mathématiques et des sciences, l'approche API est décrite dans la Démarche méthodologique de cette séquence, et l'approche EQAmE, présentée dans la séquence 2 de ce livret, non seulement sert les cadres organisationnels de l'école mais elle fournit aussi des thèmes à traiter dans les leçons d'éducation morale et civique et développe le travail en commun des élèves dans la classe.

- 7. Tous les éléments proposés sont exploitables en éducation morale et civique. Tout support, tout évènement peut être exploité en éducation morale et civique.

► 8.

Énoncés	Vrai	Faux
L'enseignant fait des séances d'éducation morale et civique quand il a un moment libre.		X
Il n'y a pas de programme ; l'enseignant parle de ce qu'il veut.		X
Un élève peut proposer un sujet à traiter en éducation morale et civique.	X	
L'enseignant établit une progression annuelle.	X	
Une leçon d'éducation morale et civique consiste en un exposé de l'enseignant.		X

Énoncés	Vrai	Faux
Les élèves échangent beaucoup entre eux.	X	
Les élèves prennent une résolution relative au thème traité.	X	

► 9. Exemples de thèmes et titres de leçons :

Cours	Thèmes	Titres de leçons
CP	1) Les vertus individuelles	a) La politesse (à l'école, à la maison, dans la rue)
		b) La franchise
CE	2) Étude de l'organisation des activités de la classe et de l'école	a) Le règlement intérieur
		b) La coopérative scolaire
CE	1) L'organisation des structures traditionnelles et modernes dans l'environnement immédiat de l'enfant	a) La famille : composition, rapport entre ses divers éléments
		b) Le village : nom, signification, étendue
CM	2) Les principales vertus individuelles et sociales	a) L'ordre
		b) La tolérance
CM	1) L'organisation des activités de la classe et de l'école	a) Le règlement intérieur
		b) La coopérative scolaire
CM	2) Le Burkina Faso	a) L'État burkinabè et ses symboles
		b) L'hymne national

► 10. Trois (3) buts communs à tous les niveaux :

1. Développer chez l'enfant les comportements traduisant les bonnes habitudes, les vertus individuelles, sociales et professionnelles ;
2. Apprendre à l'enfant à mieux s'intégrer dans la société ;
3. Amener l'enfant à connaître son pays.

► 11. Horaires officiels pour l'enseignement de la morale et du civisme : 45 mn au CP, 60 mn au CE et 60 mn au CM.

2. CORRIGÉS DES ACTIVITÉS

► Activité 1

Comment procèderas-tu pour répondre aux objectifs ci-dessous ?

- Assurer la cohérence de ton enseignement :

Au moment de la préparation, tu vas d'abord t'assurer de la place de cette leçon dans ta progression générale en éducation morale et civique : as-tu déjà parlé d'honnêteté ?

- Si oui, pour aborder quels aspects ? Ce que tu prévois de faire tient-il compte de ce qui a été fait ?
- Si non, comment prévois-tu de relier ce thème nouveau aux thèmes précédents ?

Tu peux aussi t'assurer du lien avec les autres disciplines : as-tu abordé ce thème dans les autres disciplines ? Comment prévois-tu de relier ces apprentissages disciplinaires à la leçon sur l'honnêteté en éducation morale et civique ?

Puis, au moment de la mise en œuvre, à chaque leçon, tu feras un rappel de ce qui a déjà été vu, pour que les élèves fassent un lien avec les apprentissages précédents et comprennent la cohérence globale.

- Motiver les élèves :

Les élèves seront motivés si la question abordée est en relation avec ce qu'ils vivent dans leur vie quotidienne, à l'école ou dans leur milieu, ou avec les événements locaux, nationaux ou internationaux dont ils entendent parler. Tu t'appuieras donc sur une situation en relation avec les centres d'intérêt des élèves ; par exemple, concernant l'honnêteté, on peut s'appuyer sur un vol qui a eu lieu à l'école ou sur un fait divers dans le village.

Pour maintenir la motivation, tu éviteras de faire un exposé théorique. Tu privilégieras les méthodes actives et tu feras une place importante aux échanges entre élèves.

- Présenter la situation d'apprentissage :

Comme on vient de le voir, il faut dès le début retenir l'attention des élèves. La présentation se fera grâce à un cas concret, que tu évoqueras de façon vivante, par exemple, à l'aide d'un récit montrant des faits honnêtes ou malhonnêtes, ou en t'appuyant sur une situation-problème : que faire dans telle situation ?

Il faut ensuite présenter les conditions prévues pour les échanges entre élèves. Par exemple, si tu as choisi de faire un débat, comment les groupes sont-ils constitués ? Quelles ressources, éventuellement, donnes-tu aux élèves pour trouver des arguments ? Quel temps accordes-tu à la préparation du débat ? Etc.

► Activité 2

Comment vas-tu procéder pour répondre aux objectifs suivants ?

- Aider les élèves à parvenir à un point de vue partagé :
La démarche la plus adaptée pour que les élèves arrivent à un point de vue partagé est le débat : les élèves échangent des arguments, essaient de comprendre ceux des autres et petit à petit arrivent à un consensus.
- Aider les élèves à garder la notion de courage en mémoire :
À la fin de la leçon, tu vas guider les élèves pour qu'ils récapitulent ce qui a été dit et fassent eux-mêmes une synthèse de ce qu'il faut retenir des échanges. Tu peux leur demander ensuite d'écrire la formule à retenir dans leur cahier. La fois suivante, tu leur demanderas de redire ce qu'ils ont retenu.
- Aider les élèves à mettre la leçon du jour en œuvre en dehors de l'école :
Après le travail de synthèse, tu inviteras les élèves à prolonger la leçon, c'est-à-dire à chercher, ou individuellement, ou par petits groupes, des situations de la vie où il faut faire preuve de courage ; puis, vous mutualiserez ces situations, et les élèves en choisiront une, qui n'est pas forcément la même pour tous, et s'engageront à faire preuve de courage dans le cadre de cette situation.

► Activité 3

- Il est préférable d'utiliser la méthode de clarification des valeurs quand une prise de position va à l'encontre de ce qui est généralement reconnu comme bien (4).
- Dans la méthode de clarification des valeurs, tu dois amener les élèves à (1) examiner librement le pour et le contre de la valeur, (4) à choisir la solution la plus avantageuse pour l'individu et/ou la société et (2) à justifier leur choix.

► Activité 4

- La méthode de résolution de problèmes est bien adaptée quand un élève rencontre une difficulté personnelle en dehors de l'école (2).
- Dans la méthode de résolution de problèmes, tu vas (4) amener les élèves à faire ressortir les conséquences du problème.

Bien sûr, il est nécessaire que la leçon comporte les différentes phases énoncées dans le tableau. Mais ce n'est pas l'enseignant, ce sont les élèves qui doivent identifier le problème, en décrire les manifestations, en rechercher les causes et proposer des solutions.

► Activité 5

Exemple de fiche de leçon portant sur la lutte contre l'excision selon la méthode de clarification des valeurs.

FICHE N° 1

CLASSE : CM2 EFFECTIF : 65

THÈME : Les problèmes sociaux

TITRE : Lutte contre l'excision

DURÉE : 30 mn

OBJECTIFS spécifiques relatifs au domaine cognitif : à l'issue de la séance, l'élève doit être capable de :

- nommer l'excision ;
- citer les méfaits de l'excision ;
- dire pourquoi il faut éviter l'excision.

OBJECTIF spécifique relatif au domaine socioaffectif : l'élève prendra l'habitude de lutter contre l'excision.

MATÉRIEL :

- Collectif : texte de base, tableau, craie
- Individuel : ardoises, craie

DOCUMENT : livret guide d'éducation morale et civique, classe CM2

DÉROULEMENT :

1. Rappel des prérequis : voici une liste de comportements : politesse, mensonge, vanité, honnêteté, gentillesse, patriotisme. Deux d'entre eux sont contraires à la morale. Relève-les.
2. Motivation : existe-t-il d'autres comportements contraires à la morale ?
3. Présentation de la situation :

Poko est une exciseuse du village. Un jour, elle reçoit la visite du directeur d'école du village qui lui explique que l'excision est une pratique nuisible qui est interdite par la loi de notre pays. Pourtant, dans ce village, une femme non excisée est mal considérée. Après de longs débats, Poko dit au directeur qu'elle va réfléchir pour voir si elle va continuer ou arrêter son travail. Aidez Poko à prendre une décision éclairée.
4. Choix d'une position :

Demander aux élèves de se répartir en deux groupes (pour et contre l'excision) : le premier groupe représentera Poko et défendra la pratique de l'excision et le deuxième groupe représentera le directeur de l'école et sera contre l'excision. Chaque élève rejoint volontairement le groupe qu'il souhaite.

5. Entretien/débat : justification de la position :

- Organisation d'une discussion :
- Consigne : vous allez justifier votre position en donnant les avantages de votre choix et/ou en indiquant les inconvénients de la position de votre adversaire. Vous pouvez vous poser des questions.
- Répertorier les arguments dans un tableau comparatif au tableau et sur les ardoises

Exemple :

POUR L'EXCISION	CONTRE L'EXCISION
<ul style="list-style-type: none"> – C'est une pratique coutumière. – Elle valorise la femme. – Une femme non excisée n'est pas une femme mûre. – Une femme non excisée tue ses maris. – Si la femme n'est pas excisée, son bébé meurt à l'accouchement. – Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Elle peut provoquer la mort par hémorragie. – Elle rend l'accouchement difficile. – Elle peut entraîner la mort de la mère et de l'enfant au cours de l'accouchement. – C'est une violation des droits de la femme. – Elle est interdite par la loi. – Etc.

6. Prise de décision :

- Analyse des avantages et des inconvénients de l'excision.
- Éclairages complémentaires du maître sur les inconvénients de la pratique.
- Au regard de tout ce qui précède, que ferez-vous désormais ?
- Résolution : j'éviterai la pratique de l'excision car elle est dangereuse et illégale.

7. Évaluation :

- Cite trois inconvénients de l'excision.
- Pourquoi pratiquait-on l'excision ?
- Réponds par vrai ou faux : l'excision est une bonne pratique.
- Pourquoi faut-il combattre l'excision ?

8. Lecture et copie du résumé (la résolution).

9. Activités de prolongement :

- Qu'allons-nous faire pour lutter contre l'excision dans notre village/quartier ?
- Proposition d'activités : sensibiliser nos parents à la maison ; organiser des sketchs pendant les assemblées générales de l'APE, de l'AME ou du COGES pour sensibiliser la population.

► 1. Qu'est-ce que tu savais déjà du thème de ce module ?

.....

.....

.....

.....

► 2. Qu'est-ce que tu as appris au cours de cette formation ?

.....

.....

.....

.....

► 3. Qu'est-ce que tu vas changer dans ta pratique de classe ?

.....

.....

.....

.....

► 4. Qu'est-ce qui t'a plu au cours de cet apprentissage ?

.....

.....

.....

.....

► 5. Qu'est-ce qui a été difficile à comprendre ?

.....

.....

.....

.....

► 6. Sur quel(s) aspect(s) as-tu besoin de revenir ?

.....

.....

.....

.....

BURKINA FASO (1990), *Programmes officiels 1989-1990*.

BURKINA FASO (2015), *Manuel de formation des enseignants du primaire*, module de l'ENEP de Dédougou.

DEWEY, J. (2004), *Comment nous pensons*, traduit par O. Decroly, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil.

LENOIR, Y. (2015), « Quelle interdisciplinarité à l'école? », *Les Cahiers pédagogiques*.

TARDIF, J. (1998), *Intégrer les nouvelles technologies de l'information : quel cadre pédagogique?*, Paris, ESF.

VYGOTSKY, L. S. (1978), *Mind in society*, Cambridge, Harvard University Press.

ZOUNDI, B. (2015), *L'éducation à la citoyenneté au Burkina Faso. Comment les pratiques éducatives traditionnelles peuvent-elles participer à l'apprentissage d'une citoyenneté responsable?*, thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation, université de Koudougou, CPU.

Université de Liège, Laboratoire méthodologique de géographie, *L'approche interdisciplinaire*, www.lmg.ulg.ac.be/competences/chantier/contenus/cont_interdis.html.

Séquence 2

**LES CADRES
ORGANISATIONNELS
FAVORABLES
À L'ÉDUCATION
MORALE ET CIVIQUE**

L'idée qui préside à la rédaction de cette séquence est que la morale n'est pas seulement une connaissance qui s'enseigne. C'est un ensemble de valeurs que l'apprenant doit vivre. Si tu veux donner à tes élèves une éducation réellement pratique aux valeurs morales et civiques, l'organisation de la classe et de l'école tient une place de choix.

Les cadres organisationnels sont des modes d'organisation de l'école et de la classe qui contiennent, dans leur principe, des valeurs morales et civiques. Si tu mets en place des cadres favorables aux valeurs que tu veux promouvoir et si tu les fais fonctionner correctement, tes élèves vivront ces valeurs sans aucune difficulté. Tu trouveras ci-dessous des cadres que tu peux instituer dans ta propre classe et d'autres que tu peux aider à mettre en place dans ton école.

Constat

Il est bien connu que c'est par la pratique que les élèves apprennent le mieux les valeurs morales et civiques. Cependant, tu peux constater que, dans leur organisation et leur fonctionnement, la grande majorité des écoles leur offre peu d'occasions d'exercer leurs attitudes et habiletés en la matière.

En effet, les encadreurs pédagogiques, à travers les visites de classe, ont constaté que les enseignants dans leur majorité se contentent d'un enseignement formel et livresque de la morale et du civisme.

Une étude réalisée par Ouandaogo (2003), a révélé que « l'apprentissage du civisme ne s'appuie pas suffisamment sur des actions concrètes et que le fonctionnement de la classe et de l'école dans la plupart des cas ne favorise pas une réelle implication des élèves ». Ceux-ci sont très peu ou pas du tout associés aux débats sur les problèmes de l'école. Leurs points de vue sur les projets concernant l'école ne sont pas recueillis ou pas pris en compte. La plupart des activités auxquelles les élèves participent sont décidées par les adultes (enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves). L'enquête réalisée dans ce cadre montre que seulement 22,2% des écoles ciblées ont initié des projets éducatifs avec la participation des élèves. Elle a révélé aussi qu'en matière d'élaboration des règles de vie commune, les élèves ne sont suffisamment impliqués ; seulement 27,5% des enseignants interrogés ont tenté l'expérience. La montée et la descente des couleurs nationales, pourtant instituées par un texte dans les établissements scolaires, ne sont pas toujours respectées.

S'intéressant à l'introduction de l'éducation aux Droits de l'Homme dans le système éducatif, Sakande (1998) a mis en exergue les contradictions entre les intentions pédagogiques et le fonctionnement des établissements. Il relève que ces lieux sont des espaces de non-droit. Il n'est pas rare, en effet, d'y constater des phénomènes d'injustice ou de

non-respect des règles de vie commune qui débouchent sur des conflits entre acteurs de l'école.

Bref, on peut dire que l'environnement dans lequel les apprentissages des valeurs morales et civiques se déroulent à l'école n'est pas suffisamment stimulant pour les élèves. On comprend donc pourquoi il est hasardeux d'attendre d'eux les comportements et les attitudes souhaités.

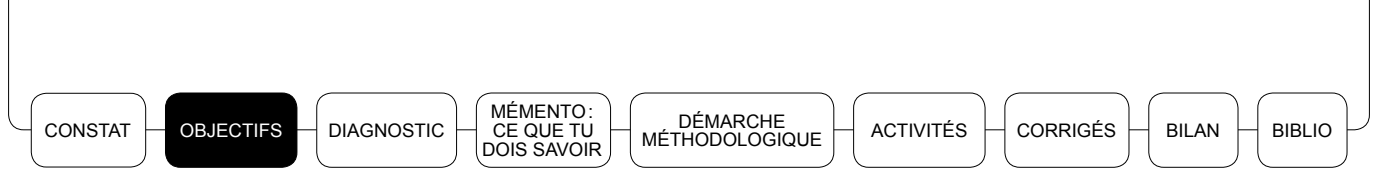
L'une des principales causes de la contre-performance des écoles en matière d'éducation morale et civique est l'insuffisance de la formation initiale reçue par les enseignants. Cette formation met l'accent sur l'enseignement formel de cette discipline. Elle aborde très peu les modalités d'organisation susceptibles d'accroître l'intérêt et la participation des élèves et de leur faire vivre des expériences riches en matière d'éducation morale et civique.

Par ailleurs l'analyse des documents didactiques révèle clairement que le principal support, sinon le seul, dont tu disposes pour inscrire les valeurs dans les cœurs de tes élèves, est l'écrit, à quoi s'ajoutent, très sporadiquement, des faits réels. Ce constat est confirmé par des propos recueillis auprès d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques, d'instituteurs principaux et d'enseignants sur le terrain.

De plus, les programmes officiels de 1989-1990 ne mentionnent pas non plus comment tu peux faire vivre les valeurs morales et civiques à tes élèves.

Les organisations mises en place servent d'autres objectifs et, par manque d'indications pédagogiques, les enseignants n'en font pas usage à des fins d'éducation morale et civique. Pourtant, les Guides de l'éducation morale et civique soulignent que « les divers exercices de la classe, de la cantine scolaire, des activités de production etc., seront mis à profit pour favoriser l'acquisition et la pratique des valeurs morales et civiques (Guide, sous-cycle CP, page 13). Mais comment est-il possible pour toi d'utiliser tous ces canaux pour faire vivre la morale et le civisme, alors que tu n'as aucune indication didactique ?

Ce déficit constaté au niveau de l'organisation de la classe rend très théorique l'éducation aux valeurs que tu veux installer chez tes élèves. Cela explique la nécessité de te proposer des formes simples d'organisation de ta classe et de ton école et de t'expliquer les procédés qui t'aideront à faire vivre les valeurs morales et civiques dans la classe et dans l'école. La morale et le civisme cesseront alors d'être des leçons pour être la vie même de l'institution scolaire et de ses réalités.



1. Objectif général

L'objectif général de cette séquence est de pratiquer les valeurs morales et civiques dans la classe et dans l'école.

2. Objectifs spécifiques

À la fin de l'étude de cette séquence, tu dois être capable de :

- décrire les avantages des modes d'organisation de la classe et de l'école favorables à la promotion des valeurs morales et civiques ;
- concevoir des modes d'organisation de la classe et de l'école qui favorisent chez les élèves l'apprentissage du vivre-ensemble et l'acquisition des valeurs démocratiques et citoyennes ;
- mettre en œuvre des modes d'organisation de l'école et de la classe qui favorisent chez les élèves l'apprentissage du vivre ensemble et l'acquisition des valeurs démocratiques et citoyennes ;
- jouer convenablement le rôle qui te revient dans la mise en place d'un contexte de vie scolaire favorable à l'apprentissage de la morale et du civisme.

1. QUESTIONS PORTANT SUR LE CADRE ORGANISATIONNEL DE LA CLASSE

► 1. Coche les bonnes réponses.

Bien organisés et fonctionnels, les cadres organisationnels de la classe permettent aux élèves de...

- connaître théoriquement les valeurs morales et civiques.
- partager les valeurs morales et civiques.
- vivre les valeurs morales et civiques.
- perdre les valeurs morales et civiques.
- renforcer les valeurs morales et civiques enseignées systématiquement.
- se connaître mutuellement.

► 2. Cite quelques valeurs morales et civiques que tes élèves peuvent acquérir en vivant et en agissant ensemble dans la classe.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 3. Parmi les comportements suivants, il y a un intrus. Trouve-le et coche la case correspondante.

En mettant en œuvre les cadres organisationnels de la classe, le maître permet à ses élèves de...

- s'aimer les uns les autres.
- se respecter les uns les autres.
- être solidaires.
- aimer leur patrie.
- mémoriser leurs leçons.
- vivre ensemble.

► 4. Coche la ou les cases correspondant au ou aux moyens d'éducation qui te semblent propices à la propreté de la classe.

- Des observations directes sur l'état de la classe.
- Des jeux de rôle.
- La résolution d'un problème.
- La rédaction d'un règlement intérieur de la classe.
- L'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.
- Une leçon magistrale immédiate portant sur la propreté.

► 5. En te basant sur ton expérience personnelle, dis en quelques mots en quoi consiste chacun des moyens que tu as cochés dans la question 4.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 6. Dans le tableau ci-dessous, figurent des formes d'organisation de la classe et leur définition.

Relie par une flèche chaque forme d'organisation à sa définition :

Formes d'organisation	Définitions
La résolution participative des problèmes vécus en classe	C'est un moment où les apprenants échantent ensemble en vue de définir, par consensus, les règles qui doivent régir la vie de la classe ou la réalisation d'une activité donnée.
Les groupes de discussion	Ce sont des moments offerts aux apprenants pour qu'ils échantent sur un problème dans le but d'y trouver des solutions.
L'élaboration participative du règlement intérieur	C'est une organisation dans laquelle une activité est confiée à de petits groupes d'élèves pour qu'ils de manière collaborative.
Le travail de groupe	C'est une forme d'organisation qui permet des échanges libres sur une question donnée.
	C'est la répartition des rôles entre les élèves dans une activité donnée.

2. QUESTIONS PORTANT SUR LE CADRE ORGANISATIONNEL DE L'ÉCOLE

- 7. Qu'est-ce qu'une EQAmE ?

.....

.....

.....

.....

- 8. Quel est ou quels sont les objectifs du gouvernement scolaire ? Coche la ou les bonnes réponses.

Tu organises les élèves en gouvernement scolaire pour qu'ils...

- a) apprennent leurs leçons de morale.
- b) produisent dans les coopératives scolaires des légumes.
- c) apprennent à être responsables en agissant ensemble pour résoudre leurs problèmes.
- d) s'exercent à interpeller les gouvernants sur les problèmes de l'école.
- e) apprennent à être polis.
- f) apprennent leurs leçons de morale.

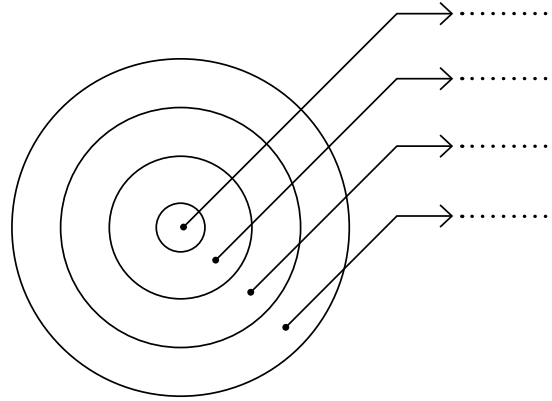
- 9. Quel est ou quels sont les objectifs du parlement scolaire ? Coche la ou les bonnes réponses.

Tu organises les élèves en parlement scolaire pour qu'ils...

- a) apprennent leurs leçons de morale.
- b) produisent dans les coopératives scolaires des légumes.
- c) apprennent à être responsables en agissant ensemble pour résoudre leurs problèmes.
- d) s'exercent à interpeller les gouvernants sur les problèmes de l'école.
- e) apprennent à être polis.

- 10. Voici des outils que l'on trouve dans une EQAmE : Clubs Éducation, Projet éducatif, Programme d'activités des élèves, Sous-clubs Éducation des Filles. Il existe entre ces outils des relations d'inclusion (relation selon laquelle un élément est dans un autre).

Complète le graphique suivant en tenant compte de ces rapports.



► 11. Voici la description d’une situation vécue dans une école :

À l’école Saponé X, la communauté éducative constate que les élèves attendent tout des enseignants et des parents. Ils ne savent pas s’organiser pour résoudre ensemble des problèmes communs. Dans son projet éducatif, elle tient compte de cette situation car elle attend de l’école qu’elle forme des élèves autonomes, qui s’engagent volontairement pour le bien de leur communauté.

CONSIGNE :

Entre les deux formes d’organisation de l’école que sont le gouvernement et le parlement scolaire, quelle est celle qui semble la plus appropriée pour cette école ? Justifie ta réponse.

Organisation la plus appropriée :

JUSTIFICATION :

.....

.....

.....

► 12. Voici une autre situation :

À l’école Saponé Z, il existe un parlement scolaire mais il n’est pas opérationnel. Quelles sont les causes possibles de ce dysfonctionnement ?

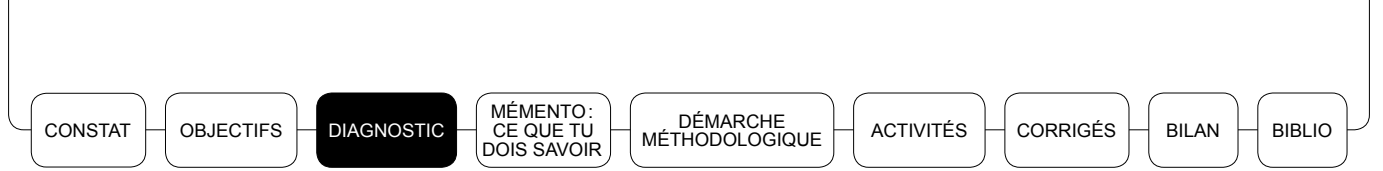
.....

.....

.....

.....

.....



Fais ton autoévaluation en te référant aux corrigés présentés en fin de séquence.

Sur l'ensemble des questions auxquelles tu viens de répondre dans le diagnostic, fais le calcul :

- Si tu n'as répondu correctement qu'à un tiers des questions ou moins, tu dois fournir beaucoup d'efforts pour t'approprier le contenu de cette séquence. Bon courage !
- Si tu as pu répondre aux deux tiers des questions, ton niveau de connaissance des formes d'organisation de la classe favorables à la morale et au civisme est assez bon, mais tu peux encore progresser en t'appropriant le contenu de cette séquence.
- Si tu as pu répondre à plus de deux tiers des questions, tu as un bon niveau. La lecture de cette séquence te confortera dans la mise en œuvre et la réussite de l'éducation morale et civique dans ta classe et dans ton école.

1. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Les concepts de vie scolaire, de participation, de valeurs et pratiques et de gouvernance scolaire font ici l'objet d'une clarification pour faciliter ta compréhension.

1.1. La vie scolaire

La vie scolaire s'entend des activités et des événements heureux ou malheureux survenant dans un établissement ou l'affectant et qui requièrent la participation des élèves. La vie scolaire nécessite un ensemble de dispositions matérielles et immatérielles en vue de faciliter les activités d'une manière générale et les activités pédagogiques d'une manière particulière. Kérégué (2011, p. 32), cité par Somé (2013, p. 14 et 15), précise que « [l]a vie scolaire est un ensemble de conditions mises en place dans l'établissement d'enseignement pour faciliter la vie des élèves, leur travail et leur éducation ». Elle contribue sensiblement à la formation progressive de la personnalité des élèves.

1.2. La participation

C'est l'action de prendre part à quelque chose. Le terme « apparaît de plus en plus comme une clé de la citoyenneté » et renvoie au fait « d'être acteur, de maîtriser son cadre de vie, de trouver sa place dans la société, de s'engager à lutter pour l'amélioration des conditions d'existence de ses pairs, en un mot d'œuvrer au développement de la communauté ».

Parlant de la vie scolaire, la notion de participation marque l'adhésion et la contribution qu'apporte chaque acteur, notamment chaque élève, dans la réalisation des activités programmées dans le cadre de la vie d'un établissement. Elle pose la question de la prise de décision et de la place des premiers bénéficiaires dans cette prise de décision. Dans une école, par exemple, qui est concerné par les décisions à prendre ? Si une décision concerne les élèves, le principe de participation veut que leurs points de vue soient pris en compte. « En conséquence, susciter la participation ne signifie pas seulement former des individus, les instruire, les animer, mais aussi, et peut-être surtout, se préparer à partager une part du pouvoir, de la puissance » (Meister, 1977, p. 128).

Pour les délégués et leurs adjoints, la participation consiste à s'exprimer efficacement lors des tenues des instances formelles dans lesquelles ils siègent ou à interpellier les responsables de l'établissement en cas de besoin. Pour les autres élèves, la participation réside dans leur concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des activités organisées par l'établissement.

1.3. Les valeurs et les pratiques

Ouandaogo (2003) définit les valeurs comme « un ensemble de règles de conduite, de lois jugées conformes à un idéal portant sur ce qui est bon et souhaitable dans un cadre social, culturel et politique donné ».

Les valeurs renvoient à l'action, à des pratiques. Elles ne sont pas des savoirs ou des connaissances à apprendre, mais des habitudes qui s'appliquent à des situations concrètes. Ce sont des traditions comportementales que les individus ont développées, au fil du temps, en fonction de leurs réalités. Elles aident les communautés, individuellement comme collectivement, à s'adapter à différentes situations de la vie quotidienne. Les valeurs et les pratiques associées traduisent la personnalité collective des peuples ; ce qui est toléré dans une société peut être interdit dans une autre.

1.4. La gouvernance scolaire

La gouvernance regroupe l'ensemble des mesures à prendre et des organes de prise de décision à mettre en place afin de favoriser le bon fonctionnement d'une institution comme l'école. Parler de la gouvernance d'une école, c'est prendre en considération tous les acteurs éducatifs, c'est-à-dire tous ceux qui pourraient gagner ou perdre du fait du développement de l'école, et se demander ce qui est fait pour que tous participent à la prise des décisions les concernant, à l'exécution de ces décisions et au contrôle de la mise en œuvre de ces décisions. La gouvernance de l'école pose donc la question de la participation.

2. DES PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE DANS LA CLASSE

2.1. Le travail de groupe avec répartition des rôles : collaboration et coopération

Dans le cadre des apprentissages scolaires, le travail de groupe est une activité que les élèves, par petits groupes de 4 à 8 membres, réalisent de manière autonome. Même s'il s'inscrit dans les pratiques de la pédagogie active, il faut noter qu'il est aussi une valeur traditionnelle africaine avec les travaux d'entraide communautaire, très bien connus dans les villages. « Il n'y a pas pire malédiction pour un Africain que de se sentir exclu et isolé par le groupe... En Afrique, l'aide est gratuite et repose sur un principe de réciprocité » (Ndongmo, 2007, p. 87).

À l'école, on peut citer comme exemples de travaux de groupe, les activités d'assainissement de la classe, la recherche du matériel pour les activités pédagogiques, la recherche commune de solution à des problèmes qui se posent à la classe... Le travail de groupe a l'avantage de mettre chaque apprenant dans une situation où il expérimentera ses comportements. Il les mettra en rapport avec ceux de ses camarades. Il a donc l'occasion d'éliminer les attitudes incompatibles avec la vie du groupe et de conserver celles qui sont tolérées par le groupe. Bien exploité, c'est un moment de solidarité, de soutien, d'accompagnement et d'entraide mutuels entre élèves.

Pour que le travail de groupe ait des avantages sur le plan socioaffectif, il est important que les responsabilités soient partagées entre les membres du groupe afin que chacun vive

la valeur recherchée à travers les activités. Tu entraineras tes élèves à la décomposition de leurs activités en tâches qu'ils se répartiront en vue de la réalisation de l'activité. Chacun accomplit sa part de responsabilité et accepte que les membres du groupe évaluent ce qu'il a fait. Le travail de groupe a des avantages certains du point de vue de l'éducation morale et civique :

- Il est un moment d'apprentissage de la responsabilité ;
- Il développe chez les apprenants le sentiment d'appartenance à une même famille. Ce qui les pousse à cultiver l'esprit de la défense de la cause commune ;
- Il socialise dans la mesure où, pour atteindre leurs objectifs, les enfants discutent entre eux. Ce principe suppose l'écoute, la patience, le partage, l'acceptation de l'autre avec ses différences, la tolérance, la cohabitation entre individus d'avis et de pensées différents, etc.

2.2. La résolution de problèmes rencontrés par les élèves

La résolution des problèmes est un processus dans lequel des individus, conscients de l'existence d'une situation désagréable sur un des leurs, cherchent à en neutraliser les causes pour que le problème cesse d'exister. Dans ta classe, tes élèves peuvent par exemple rencontrer des difficultés d'ordre matériel, financier, moral qui gênent leur vivre-ensemble. Ils doivent alors mobiliser des ressources pour résoudre eux-mêmes ces difficultés. Ils apprendront, à partir de situations réelles de la classe, à identifier et à résoudre des problèmes.

Il est préférable que tu ne proposes pas à tes élèves des solutions toutes faites aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie commune, mais que tu les laisses les résoudre eux-mêmes. Tu peux les inciter à échanger au cours d'une séance d'enseignement occasionnel¹, comme d'ailleurs cela se fait dans nos communautés, pour parvenir à des solutions consensuelles². L'objectif de la résolution des problèmes est de semer les germes de la solidarité entre les apprenants. En s'initiant à venir en aide les uns aux autres de bonne heure, les élèves apprennent à ne pas abandonner leur prochain lorsque celui-ci se retrouve en situation de détresse. Ils cultivent en eux la sensibilité aux difficultés des autres et apprennent à prendre des initiatives pour les secourir.

2.3. Élaboration de normes pour une vie communautaire : le règlement intérieur de la classe

Le règlement intérieur est un instrument de gestion de la vie communautaire et de la discipline dans la classe. Il définit les règles de vie que des élèves d'une même classe doivent respecter pour que les activités d'apprentissage se déroulent dans la discipline. Il précise notamment les prescriptions et les proscriptions de la classe.

¹ Voir séquence n° 1, Mémento, § 3.4.

² Pour la mise en œuvre, voir séquence n° 1, Démarche méthodologique.

L'élaboration du règlement intérieur dans le cadre de l'éducation morale et civique consiste à échanger et à retenir de manière consensuelle ce qui convient à la classe en termes de règles de conduite. Quand les règles sont définies par les élèves eux-mêmes, leur application comporte moins de difficultés que lorsqu'elles leur sont imposées par toi-même. Cette élaboration peut se faire à partir des débats contradictoires entre élèves sur chacune des dispositions du règlement. Les élèves doivent être eux-mêmes les garants de l'ordre et de la discipline de leur classe. La participation à la formulation des règles de conduite cultive chez les apprenants les principes essentiels de la démocratie tels que le droit, la liberté, la justice, etc.

2.4. La discussion de groupe

Elle est une tradition connue dans les sociétés africaines : sous l'arbre à palabres, les anciens échangent entre eux pour rechercher des solutions à des problèmes communautaires. Dans le cadre de l'éducation morale et civique, la discussion se fait par une série de questions ouvertes concernant une valeur donnée. Elle n'a pas besoin d'une grande préparation. Chacun s'exprime librement et expose ses idées sur la valeur sans faire attention aux erreurs de forme. Les seuls principes à suivre sont d'exprimer des propos en rapport avec la valeur et de respecter les autres intervenants.

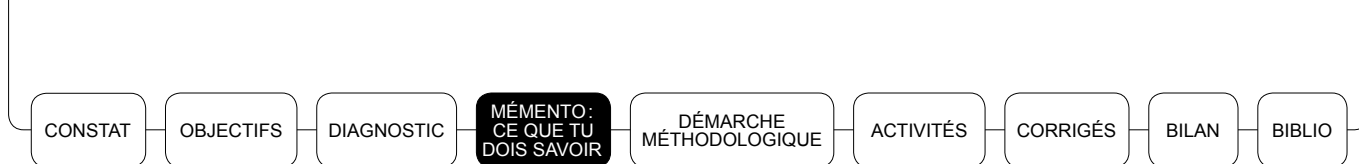
Ces efforts que tu vas fournir dans ta classe peuvent être soutenus et accompagnés par des pratiques plus globales qui concernent l'ensemble de l'école.

3. DES PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE À L'ÉCOLE

L'éducation morale et civique a une grande part dans le processus de socialisation des élèves : elle œuvre à faire de l'enfant un citoyen responsable, c'est-à-dire un adulte autonome, discipliné, respectueux de la liberté des autres et qui sait s'organiser avec les autres pour défendre sa communauté.

Pour y parvenir, le système éducatif burkinabè a expérimenté dans les écoles primaires un certain nombre d'approches. L'une des plus accomplies dans cette promotion de la citoyenneté responsable, et qui d'ailleurs est en voie de généralisation, est l'approche École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE). L'approche EQAmE s'appuie sur trois principes-clés :

1. le puéro-centrisme, qui signifie qu'il faut mettre l'enfant au centre des apprentissages et qu'en toute chose, il faut viser l'intérêt supérieur de l'enfant ;
2. l'inclusion, qui, s'appuyant sur les valeurs d'égalité, d'équité et de justice, exige que tous les enfants aient les mêmes droits ;



3. la participation démocratique, qui veut que tous les acteurs de l'éducation, incluant les écoliers eux-mêmes, participent à la vie de l'école.³

Ainsi, dans le cadre général de l'approche EQAmE et en fonction de la vision que la communauté éducative veut promouvoir, des écoles mettent en œuvre un certain nombre d'activités qui peuvent t'aider à faire vivre la morale et le civisme dans ton école. Il s'agit, entre autres, du gouvernement et du parlement scolaires. Une fois l'une de ces deux organisations mise en place, les élèves organisent leurs activités en clubs scolaires. Parmi ces activités, celles qui sont directement en lien avec le civisme sont la coopérative scolaire et les activités péri et parascolaires.

3.1. Le gouvernement scolaire

Il s'agit pour les enseignants de l'école d'organiser les élèves comme un gouvernement se penchant sur les grandes actions qui les concernent. On trouve un président et des ministres qui tiennent des conseils de ministres.

Le gouvernement scolaire développe le sens de la responsabilité ; il apprend à occuper des responsabilités dans la société en développant des aptitudes à agir et à en rendre compte aux autres (redevabilité). Le gouvernement scolaire met l'accent sur la participation des élèves à la prise de décision. Il n'y a pas de lien de dépendance entre le parlement et le gouvernement scolaire et la présence de l'un n'exclut pas l'autre. Ils sont tous les deux des formes d'initiation à la vie démocratique.

3.2. Le parlement scolaire

C'est un cadre propice à l'interpellation citoyenne. Des représentants élus des élèves apprennent à mobiliser leurs camarades pour défendre leurs intérêts. Ceux-ci ont ainsi l'occasion de développer leurs aptitudes à la négociation sociale, au plaidoyer, au leadership. Après leur élection, ils s'organisent en clubs autour d'un programme d'activités. Ils ont la charge de voter des lois et de sensibiliser les élèves sur l'application de ces lois.

Que tu optes pour le gouvernement ou pour le parlement scolaire, ne perds pas de vue ce conseil de Philippe Perrenoud : « L'apprentissage de la responsabilité n'exige pas de structures complexes, il passe par la confiance, la délégation de pouvoir, la pratique du mandat et du contrat et la multiplication d'occasions de prendre et d'exercer des responsabilités, petites ou grandes » (Perrenoud, 1997, p. 14) Il conclut en ces termes : « Comme la langue, la citoyenneté s'apprend par la pratique ».

LES CADRES ORGANISATIONNELS FAVORABLES À L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

³ MENA, Unicef : *Évaluation externe de l'approche École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE) dans les provinces du Ganzourgou et du Namentenga* (rapport final, décembre 2015, p. 39).

3.3. Les clubs scolaires

Ce sont des organisations des élèves pour traiter d'un problème spécifique de l'école qui peut être l'assainissement, l'embellissement, etc. L'adhésion se fait sur la base du volontariat. Ces clubs permettent de développer la responsabilité citoyenne par la participation libre des élèves à une action dont les retombées profitent à toute l'école. Ce sont des cadres par excellence de promotion de l'engagement citoyen, de l'esprit de sacrifice, de dévouement et d'altruisme. Les activités programmées par le gouvernement ou le parlement se réalisent par les ministres ou les parlementaires à travers des clubs.

À titre illustratif, l'Organisation du sport à l'école primaire (OSEP), la cantine solaire et la coopérative peuvent se développer au sein de clubs pour mettre en œuvre le programme d'activités du gouvernement ou du parlement. Ainsi, dans le club de production, on peut regrouper des activités comme la coopérative scolaire, les activités pratiques de production (élevage, le repiquage de riz dans les zones rizicoles, la récolte du coton et de l'oseille). Chaque club peut se décliner en sous-clubs. Dans ce sens, la coopérative scolaire, en tant que cadre consensuel de production et d'apprentissage du travail coopératif, peut être un sous-club de la production. Elle offre l'opportunité de développer chez l'enfant des compétences sociales comme l'aptitude à travailler en équipe et à rendre compte ; elle développe aussi des valeurs comme la solidarité, le courage et l'esprit d'entraide.

Concernant les activités péri et parascolaires comme les activités sportives, culturelles, artistiques et communautaires, elles peuvent intégrer plusieurs clubs en fonction de leur nature. Elles donnent l'occasion aux élèves de se connaître, de s'ouvrir aux autres et de développer aussi des talents particuliers dans l'art, le sport, la culture... Des valeurs comme la solidarité, l'esprit de partage et l'amour de la patrie y sont développées.

Toutes ces stratégies permettent de créer les conditions de l'exercice de la responsabilité citoyenne. Leur mise en œuvre et les activités spécifiques à développer par l'équipe-école et par l'enseignant dans sa classe seront précisées dans les chapitres relatifs à la démarche méthodologique et aux activités.

Pour que toutes ces formes d'organisation de la classe et de l'école produisent de bons résultats du point de vue de la citoyenneté, il convient que toi-même, en tant que titulaire de la classe, tu joues un rôle capital et que tu incarnes les valeurs que tu prônes.

4. RÔLES DE L'ENSEIGNANT

4.1. Guider les élèves

Le choix et la bonne exécution des activités à réaliser dépendront de la clairvoyance, du sens de l'initiative de l'enseignant que tu es. Cependant, tu éviteras de te substituer aux élèves ou d'être très directif. Tu devras surtout être un guide discret mais efficace. Ton rôle est de suggérer, de conseiller, de laisser les élèves agir et goûter au plaisir de réussir

des choses par eux-mêmes et de s'éprouver face aux exigences qu'imposent les réalités du vivre ensemble. Tu pourras être attentif à ce que tous les élèves soient concernés, d'une manière ou d'une autre, en ayant l'opportunité de vivre différents rôles. Il s'agira de les stimuler dans ce sens.

4.2. Assurer la médiation

L'éducation morale et civique n'est pas une discipline comme les autres. Elle embrasse des contenus multiples et multiformes, au point qu'il t'est difficile d'apporter des réponses adéquates à toutes les questions que peuvent te poser tes élèves. La meilleure attitude qu'il te faut adopter est d'être un médiateur entre ce qui est à apprendre et l'apprenant.

Dans le cadre de l'organisation de la classe et de l'école, il est recommandé de faciliter les investigations personnelles de l'apprenant en lui communiquant les sources. Il est également important de prévoir des moments de rencontres entre les élèves et des personnes extérieures à l'école ; par exemple, des spécialistes des savoirs et des savoir-faire à enseigner ou des personnes qui, par leurs comportements, sont des modèles reconnus dans leurs milieux.

4.3. Susciter et entretenir la motivation des élèves

Toute activité éducative devra être centrée sur l'intérêt des élèves. Pour tenir compte de cette maxime, il te faudra connaître les besoins de tes élèves. Ces besoins ne peuvent s'exprimer que si les élèves travaillent avec toi dans un climat de sécurité et de confiance, s'ils sont respectés et valorisés. La motivation des élèves viendra aussi de la satisfaction qu'ils éprouveront à relever des défis individuels et communs.

4.4. Participer activement à la réalisation de tout projet éducatif au sein de l'école

Dans une école qui promeut l'éducation morale et à la citoyenneté, chaque enseignant doit s'investir effectivement dans la définition et la conduite des activités collectives initiées par l'école. C'est pourquoi il importe que tu assumes pleinement les responsabilités qui pourraient t'être confiées au sein de l'équipe école. Ceci te permettra d'apporter ta contribution à la réussite du projet éducatif de l'école et de montrer ton degré d'engagement citoyen aux yeux de la communauté.

4.5. Collaborer avec les autres acteurs de la communauté éducative

Il est indispensable pour l'enseignant de s'inscrire dans une démarche de collaboration avec les autres acteurs éducatifs que sont les collègues, le directeur d'école, les parents d'élèves, les responsables communaux, les services déconcentrés de l'État, les organisations associatives, etc. L'école ne peut pas évoluer en vase clos. Tout projet éducatif crédible nécessite la participation d'acteurs du milieu dans lequel est implantée l'école.

Cette collaboration peut se manifester par des concertations permanentes autour des préoccupations de l'école, l'implication de ces acteurs dans la réalisation des activités pédagogiques ou périscolaires et dans la gestion de l'école. Cette collaboration constitue en elle-même un exemple vivant de coopération et de solidarité pour les élèves.

4.6. Qualités exigées de l'enseignant en éducation morale et civique

En éducation morale et civique, on a coutume de dire que « l'exemple est plus puissant que le précepte ». Autrement dit, on enseigne plus par ce que l'on est que par ce que l'on dit. L'attitude du maître est très importante. Ce qui suit n'est pas exhaustif. Retiens essentiellement qu'en matière d'éducation morale et à la citoyenneté, l'enseignant réussira mieux s'il :

- a l'amour des enfants et le goût de travailler avec eux ;
- a les capacités créatives ;
- est patient et disponible ;
- respecte la diversité de la classe ;
- est juste ;
- est tolérant, mais rigoureux ;
- est démocrate ;
- respecte les valeurs républicaines ;
- est un exemple au plan moral.

Pour que les cadres organisationnels soient bénéfiques à la culture morale et civique de tes élèves, il est important que tu respectes des principes de mise en œuvre suivants.

1. DÉMARCHE RELATIVE AUX PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE DANS LA CLASSE

1.1. Le travail de groupe

Le travail de groupe mobilise des valeurs préconisées en éducation morale et civique : l'entraide, la solidarité, le partage, le respect mutuel, la démocratie, la prise de responsabilités.

Pour mettre en œuvre le travail de groupe, il est utile de répartir tes élèves de manière équilibrée. Pour cela, il te faut essayer de mieux connaître chaque élève. Tu observeras bien pour identifier ceux qui sont travailleurs, ceux qui sont moins engagés au travail, ceux qui sont timides, ceux qui sont turbulents, etc. Dans la constitution des groupes, tu dois travailler à ce que toutes ces caractéristiques soient représentées de manière équilibrée dans chaque groupe. Cet équilibre a pour avantage de créer un effet d'entraînement favorable au changement positif de comportement.

En partant des principes de la pédagogie du groupe, tu exploiteras toutes les activités de ta classe pour identifier les problèmes comportementaux afin de les gérer au mieux. À cet effet, pour chaque activité, les groupes désigneront un responsable de la discipline qui sera chargé de relever et de signaler tout comportement inconvenant afin de le résoudre immédiatement. En cas de résistance des fautifs, le problème sera porté à la connaissance de la classe. Le responsable pourrait par exemple identifier ceux qui ne prennent pas part à l'activité et procéder à leur interpellation immédiate. À la fin de l'activité, en marge de la production que le groupe a faite, les membres de chaque groupe feront un bilan et se prononceront sur leur niveau de satisfaction par rapport au comportement des différents membres du groupe.

1.2. La résolution des problèmes rencontrés par les élèves

Les problèmes rencontrés par les élèves peuvent faire l'objet d'un enseignement occasionnel de l'éducation morale et civique, comme tu as pu le voir dans la séquence 1, 3.3.

1.3. Élaboration de normes pour une vie communautaire (le règlement intérieur de la classe)

Il ne t'appartient pas d'imposer aux élèves ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire dans leur classe sur le plan comportemental. Il te revient d'élaborer les règles de vie avec l'ensemble de tes élèves, de manière participative.

Il te faudra donner la parole à tour de rôle aux élèves. Chacun dira ce qui, selon lui, est admissible ou non. Toutes les dispositions sont relevées au tableau. Tu les examines les unes après les autres avec tes élèves pour identifier les plus pertinentes que la classe va garder comme contenu du règlement intérieur de leur classe. Tu devras veiller à ce qu'ils précisent les sanctions encourues en cas de violation et ce qui est toléré.

Après l'élaboration du règlement intérieur, vient sa mise en œuvre que tu dois accompagner par un rappel, à chaque fois qu'une des dispositions du règlement intérieur est violée. Tu pourras, à la fin de la semaine, faire citer les noms des élèves qui n'auront pas violé une seule fois une règle.

2. DÉMARCHE RELATIVE AUX PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE À L'ÉCOLE

Pour mettre en place des pratiques prometteuses de l'éducation morale et civique inspirées du modèle EQAmE, tu participeras à la mobilisation sociale en vue d'actionner de manière participative quatre leviers.

1. Tout d'abord, la communauté éducative, lors d'une assemblée générale élargie aux élèves et aux associations intervenant dans l'éducation, élabore le projet éducatif. Ce projet est un plan stratégique à moyen terme basé sur les valeurs partagées par la communauté éducative et qui trace une vision commune, un futur voulu ensemble de l'école.

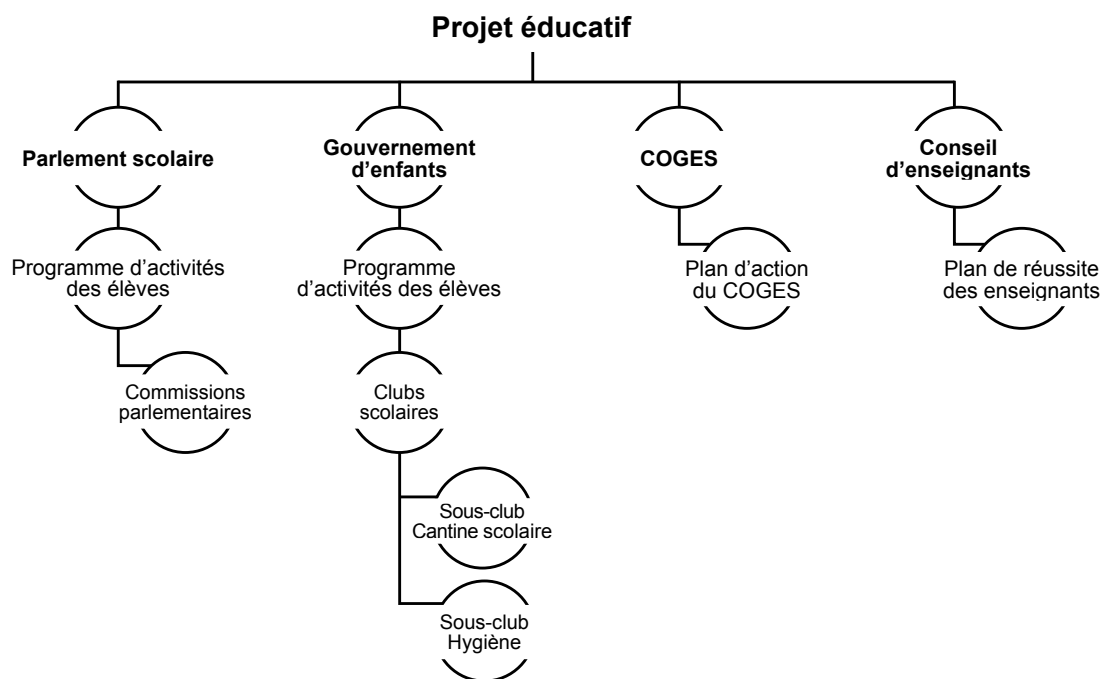
Sur la base de ce projet éducatif, trois autres leviers sont développés :

2. le plan d'action, qui est l'outil du COGES,
3. le plan de réussite à l'endroit des enseignants
4. et le programme d'activités des clubs pour permettre la participation des élèves.

Tous les acteurs se mobilisent autour du projet éducatif. Les élèves élaborent le programme d'activités avec l'appui d'un enseignant, souvent appelé *mentor*.

La structure qui regroupe les représentants de tous les élèves est soit un gouvernement, soit un parlement scolaire, en fonction des valeurs à promouvoir. On opte pour le gouvernement quand on veut promouvoir le sens de la responsabilité et de l'initiative, en organisant les élèves pour résoudre eux-mêmes les problèmes de l'école. Mais si l'on veut initier les élèves à l'interpellation citoyenne, leur apprendre à voter des lois pour résoudre des problèmes de l'école, à contrôler l'exécution de ces lois par les gouvernants, il vaut mieux opter pour le parlement scolaire.

Dans tous les cas, les membres sont élus et des clubs ou des commissions sont développés en vue de mettre en œuvre le programme d'activités par domaine. Ainsi, toutes les stratégies de promotion de la citoyenneté déjà vues au point précédent – coopérative scolaire,

L'ORGANISATION D'UNE EQAME⁴

activités péri et parascolaires, cantine scolaire – s'intègrent dans des clubs spécifiques ou sont contrôlées par une commission parlementaire. Il est même possible de prévoir des sous-clubs quand le besoin se fait sentir, comme par exemple les deux sous-clubs du club Santé : un sous-club Cantine scolaire et un sous-club Hygiène.

Une fois ce cadre de référence global tracé de manière participative, les autres pratiques prometteuses peuvent se mettre en place, pour favoriser la participation des élèves dans le domaine particulier de la culture de la citoyenneté. Pour le gouvernement d'enfants et le parlement scolaire, la démarche peut se résumer en cinq étapes essentielles :

- La communication sur les structures, leur bienfondé et leur rôle et sur le profil des candidats ;
- L'ouverture de la campagne électorale au sein de l'école ;
- La planification des activités pour la promotion de la citoyenneté à l'école, qui doivent être intégrées aux trois autres outils opérationnels du projet éducatif, le plan de réussite, le programme d'activités et le plan d'actions ;
- La mise en œuvre des activités programmées à travers les clubs scolaires ;
- Le bilan des activités.

4 D'après le *Guide de formation sur l'École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE)*, à l'intention des enseignants et des encadreurs pédagogiques de l'éducation de base, MENA, 2015.

ACTIVITÉS-CLÉS DU PARLEMENT OU DU GOUVERNEMENT D'ENFANTS

Stratégies de mise en place	Activités à mener par l'enseignant-mentor	Activités à mener par chaque enseignant dans sa classe
La communication sur les structures, leur bienfondé et leur rôle et sur le profil des candidats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une rencontre d'échanges avec les autres enseignants de l'école sur les thèmes à développer : le rôle des structures et le profil des candidats. ▪ Appuyer et conseiller les autres enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des causeries-débats avec les élèves de sa classe pour expliquer les structures, leur bienfondé et leur rôle, ainsi que le profil des candidats.
L'ouverture de la campagne électorale au sein de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la mise en place de la commission indépendante électorale. ▪ Appuyer les élèves dans la validation des candidatures. ▪ Répondre aux sollicitations des différents candidats. ▪ Donner des conseils aux élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevoir les candidatures des élèves de sa classe. ▪ Examiner les candidatures de sa classe à l'aune des critères édictés. ▪ Transmettre les candidatures à la commission.
La planification des activités pour la promotion de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les parlementaires ou les ministres dans la planification des activités et dans la maîtrise de leur rôle. ▪ Documenter les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider le mentor si besoin. ▪ Répondre aux sollicitudes des membres des clubs.
La mise en œuvre des activités programmées à travers les clubs scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter les enfants. ▪ Orienter les débats parlementaires ou ceux des conseils de ministres. ▪ Suivre la mise en œuvre des décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler occasionnellement et lors de l'enseignement systématique les principes et les valeurs de références de l'école.
Bilan des activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le parlement et le conseil dans le bilan d'activités et la reprogrammation. 	

Dans ce processus de responsabilisation des élèves, le mentor joue un rôle-clé. Il est le conseiller de l'école en matière de gouvernance scolaire. En ce sens, il conseille les autres enseignants et les parlementaires ou ministres, assiste aux débats parlementaires et aux conseils des ministres qu'il éclaire de ses conseils et, par ailleurs, participe à la mobilisation de toutes les parties prenantes de l'école autour du projet éducatif.

Lorsque tu auras fini de traiter cette partie avec succès, tu auras acquis les compétences à partir desquelles tu pourras faire usage des cadres organisationnels pour l'éducation morale et civique dans ta classe. Il est important que tu prennes tout ton temps et que tu cherches à réussir chacune de ces activités.

1. ACTIVITÉS POUR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE DANS LA CLASSE

1.1. Activités sur le travail de groupe

► Activité 1

Une classe du CM compte 48 élèves. Parmi eux, il y en a 8 qui n'aiment pas travailler et 16 autres très engagés dans les activités d'apprentissage. Le maître titulaire de cette classe constitue six (6) groupes de travail. Il forme un groupe constitué de huit (8) « paresseux », deux groupes constitués uniquement de « travailleurs » et le reste des élèves dans les trois autres groupes.

En te fondant sur ce que tu connais en éducation morale et civique, réponds aux questions suivantes :

a) Que penses-tu de cette répartition des élèves en groupes de travail ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b) Si tu es d'accord avec l'enseignant, justifie ta position en quelques lignes.

.....

.....

.....

.....

.....

LES CADRES ORGANISATIONNELS FAVORABLES À L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

c) Propose une autre répartition si tu n'es pas d'accord avec celle de l'enseignant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► **Activité 2**

Pendant le travail de groupe dans ta classe, tu constates que, dans certains groupes, des élèves dorment. Parmi les actions suivantes, coche celle(s) qui est ou sont recommandée(s) pour développer l'éducation morale et civique.

- a) Tu les rappelles à l'ordre.
- b) Tu les fais sortir de la classe.
- c) Le responsable de groupe les rappelle immédiatement à l'ordre.
- d) Le responsable à la discipline les rappelle immédiatement à l'ordre.

1.2. Activités sur la résolution des problèmes de la classe

► **Activité 3**

Pendant que les élèves sont en pleine activité d'apprentissage du dessin, un élève lève le doigt et signale qu'un de ses camarades n'a pas de gomme.

Selon toi, le comportement de cet élève est-il conforme aux attentes ? Coche la case qui convient et justifie ta position en quelques lignes.

- a) Ce comportement est conforme aux attentes.
- b) Ce comportement n'est pas conforme aux attentes.

JUSTIFICATION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► **Activité 4**

Après avoir échangé entre eux, les élèves d'une classe décident de se cotiser en vue d'acheter un cahier de 100 pages à un de leurs camarades qui n'en a pas. Dis en quelques lignes ce que tu ferais après avoir entendu cette décision.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.3. Activités pour l'élaboration de normes pour une vie communautaire

► **Activité 5**

Un maître élabore et affiche dans sa classe des règles que ses élèves doivent obligatoirement respecter. En te référant à ce que tu as appris dans la partie « Démarche méthodologique » :

a) Dis ce que tu penses de l'attitude de ce maître et justifie ta réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b) Cite deux effets possibles de cette manière de procéder.

.....

.....

c) Dis quel processus tu respecterais, à la place de ce maître, pour aboutir à la rédaction d'un règlement intérieur de la classe.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. ACTIVITÉS POUR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES PROMETTEUSES DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE À L'ÉCOLE

2.1. Activités de l'élève lors de la communication sur les structures, leur bienfondé et leur rôle et sur le profil des candidats

► Activité 6

Après avoir expliqué le rôle du gouvernement scolaire lors d'une causerie éducative, vous répartissez les élèves en trois groupes, l'un pour le Ministère de l'Éducation, l'autre pour celui de la Santé et le dernier pour celui des Droits humains, et vous demandez à chaque groupe d'identifier trois activités que son ministère pourrait développer dans l'école.

a) Justifie tes choix en montrant comment ils contribuent à l'éducation morale et civique des élèves.

- La répartition des élèves en groupes :

.....

- La demande de propositions d'activités :

.....

b) À quelles propositions d'activités t'attends-tu dans chaque ministère? Donne trois exemples.

- Ministère de l'Éducation :

.....

- Ministère de la Santé :

.....

- Ministère des Droits humains :

.....

.....

.....

c) Quelles compétences sociales les élèves développent-ils, selon toi, pendant ces échanges ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.2. Activités de l’enseignant pendant la campagne électorale au sein de l’école

► Activité 7

La commission électorale a retenu la fréquentation scolaire comme critère à respecter pour le choix des candidats. Parmi les outils dont tu disposes dans ta classe, lequel te sera le plus utile ? Entoure la bonne réponse.

- a) Le cahier de préparation.
- b) Le registre d’appel journalier.
- c) Le cahier de bord.
- d) Le cahier de devoirs du candidat.

► Activité 8

Lors de la campagne électorale, des élèves des classes autres que le CM2 vous posent le problème suivant : le candidat de la classe de CM2 ne respecte pas les critères édictés, selon lesquels les candidats doivent éviter d’être belliqueux et protéger les autres. Or, il les brutalise et les frappe à tout moment. Certes, ils sont nombreux mais ils ont peur de lui montrer leur mécontentement.

Quel(s) conseil(s) vas-tu leur donner ?

.....

.....

.....

.....

2.3. Activités de l'enseignant pour la planification des activités de promotion de la citoyenneté

► Activité 9

Vous êtes le mentor du parlement scolaire de votre école. En assemblée, les parlementaires ont décidé de visiter l'Assemblée nationale (AN) pour mieux comprendre leur rôle.

Parmi les activités suivantes, coche celle(s) qui relève(nt) de vos prérogatives.

- a) Les démarches auprès l'administration de l'AN.
- b) La recherche documentaire sur l'AN.
- c) La recherche, avec le directeur, de personnes ressources à même de faciliter cette activité.
- d) La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de cette activité.

► Activité 10

Dans votre classe, se trouve le ministre chargé de la promotion du sport et de la culture. Il a organisé son ministère en clubs : le club de sport et celui de la culture. Voici des activités qu'il veut promouvoir : le volleyball, les contes à l'école, l'OSEP, la journée traditionnelle, la cantine scolaire, la danse moderne.

Classe ces activités dans les deux clubs.

Activités du club de sport	Activités du club de la culture

2.4. Activités de l'enseignant lors de la mise en œuvre des activités programmées à travers les clubs scolaires

► Activité 11

En principe, chaque ministre devrait élaborer son programme d'activités, le présenter pour amendement au conseil des ministres et rendre compte chaque mois de l'état de la mise en œuvre. Mais le ministre de l'Éducation ne fait jamais de bilan.

Selon toi, quel est ou quels sont les acteurs qui n'ont pas joué leur rôle ? Entoure ta ou tes réponse(s).

- a) Le président.
- b) Le mentor.
- c) Le directeur de l'école.

► **Activité 12**

Quel est le rôle du mentor ? Coche vrai ou faux.

	Vrai	Faux
a) Diriger le conseil des ministres.		
b) Conseiller les parlementaires.		
c) Trouver la documentation pour aider les ministres à prendre des décisions éclairées.		
d) Exécuter les décisions prises par le gouvernement.		

2.5. Activités de l'enseignant lors de l'évaluation

► **Activité 13**

Tu es le mentor du parlement. C'est la fin de l'année. Sur quoi ton appui-conseil va-t-il porter ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES CADRES ORGANISATIONNELS
FAVORABLES À L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

1. CORRIGÉS DU DIAGNOSTIC

- ▶ 1. Les cadres organisationnels de la classe permettent aux élèves de :
 - partager les valeurs morales et civiques ;
 - vivre les valeurs morales et civiques ;
 - renforcer les valeurs morales et civiques enseignées systématiquement ;
 - se connaître mutuellement.

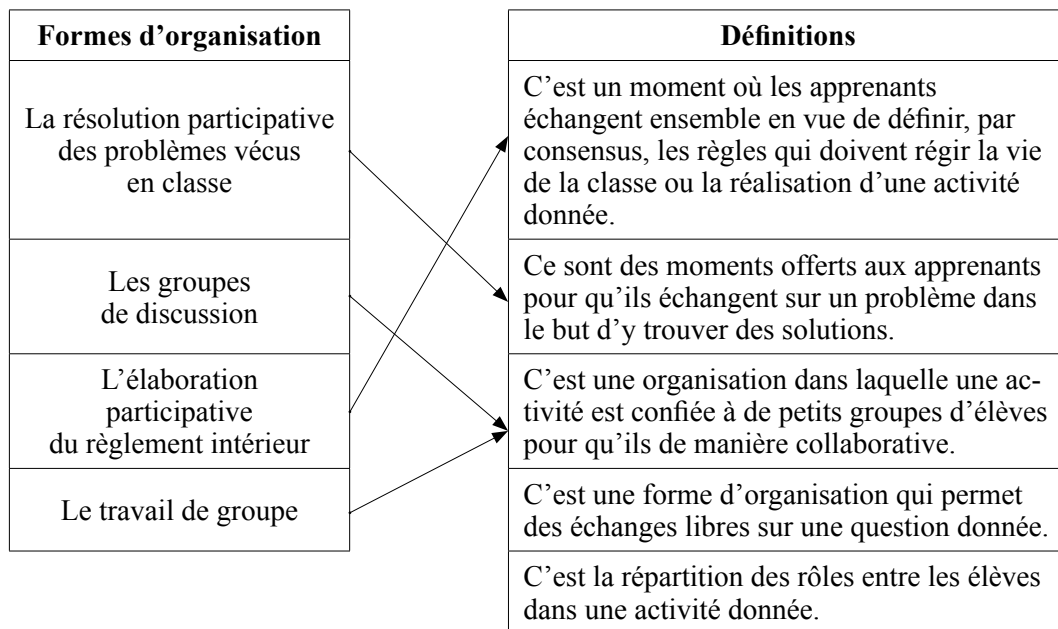
- ▶ 2. Voici quelques valeurs morales et civiques que tes élèves peuvent développer en vivant et en agissant simplement ensemble :
 - la solidarité ;
 - le respect mutuel ;
 - le sens du partage ;
 - la justice ;
 - l'égalité.

- ▶ 3. Voici l'intrus : en éducation morale et civique, le maître n'apprend pas à ses élèves à mémoriser leurs leçons.

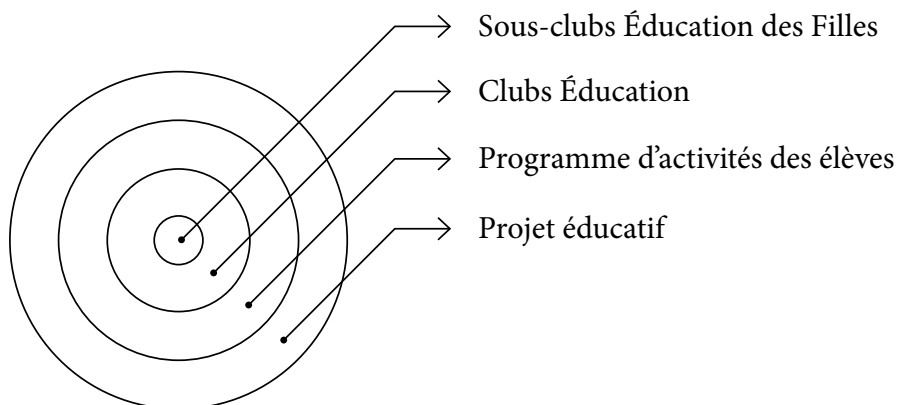
- ▶ 4. Les moyens d'éducation les plus propices à la propreté de la classe sont :
 - la résolution d'un problème ;
 - la rédaction du règlement intérieur.

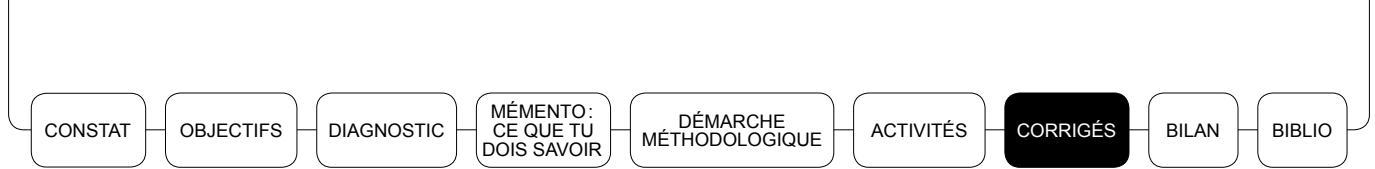
- ▶ 5. Les moyens à utiliser sont les suivants :
 - La résolution des problèmes : elle consiste à détecter le problème d'insalubrité de la classe et à discuter entre élèves pour y trouver des solutions consensuelles.
 - La rédaction d'un règlement intérieur : il s'agit d'échanger pour identifier ensemble des comportements à observer pour que la classe soit toujours propre.

- ▶ 6. Voici comment relier les formes d'organisation de la classe citées à la définition correspondante.



- ▶ 7. L'EQAmE, l'École de Qualité Amie des Enfants, est une école comportant des normes de qualité pour rendre l'environnement éducatif plus convivial et propice à des apprentissages de qualité. Les principes de fonctionnement d'une EQAmE sont la centration sur l'enfant, la participation démocratique et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.
- ▶ 8. Les élèves sont organisés en gouvernement scolaire pour qu'ils (c) apprennent à être responsables en agissant ensemble pour résoudre leurs problèmes.
- ▶ 9. Les élèves sont organisés en parlement scolaire pour qu'ils (d) s'exercent à interpeller les gouvernants sur les problèmes de l'école.
- ▶ 10. Voici les liens d'inclusion existant entre les différents outils cités à propos de l'EQAmE :





- 11. À l'école Saponé X, la forme d'organisation scolaire la plus appropriée est le gouvernement scolaire.

JUSTIFICATION DE LA RÉPONSE :

Le gouvernement scolaire développe chez les élèves des compétences en management participatif de l'école. L'occasion leur est donnée de :

- diagnostiquer ensemble les problèmes de l'école ;
- analyser les causes et les conséquences de chaque problème ;
- identifier parmi les solutions possibles celles qui sont à leur portée ;
- mobiliser les moyens de mises en œuvre de ces solutions ;
- s'organiser pour la mise en œuvre des solutions retenues en apprenant à se répartir les différentes tâches ;
- mettre en œuvre les solutions ;
- suivre la mise en œuvre pour rendre compte aux autres élèves et corriger au besoin les interventions ;
- évaluer à la fin de la mise en œuvre pour tirer les leçons pour l'avenir.

Avec ces compétences, les élèves apprennent déjà les fondamentaux du management. Ils apprennent à agir ensemble pour changer leur situation.

En revanche, le parlement scolaire développe des compétences en :

- communication pour le développement (sensibilisation, plaidoyer, prise de parole, écoute active) ;
- stratégies d'interpellation citoyenne (participation aux instances décisionnelles comme à la session du conseil municipal ;
- leadership.

- 12. À l'école Saponé Z, les causes possibles de dysfonctionnement du parlement scolaire sont les suivantes :

- les acteurs méconnaissent leur rôle ;
- les organes ne sont pas suivis car personne ne collecte les données pour dire si ces organes travaillent bien ou pas ;
- les acteurs ne sont pas motivés ;
- personne n'interpelle les responsables sur ce dysfonctionnement ; auquel cas un parlement scolaire serait bienvenu.

2. CORRIGÉS DES ACTIVITÉS

► Activité 1

a) et b) Concernant la répartition des élèves en groupes de travail :

Elle a été mal faite parce que les groupes sont homogènes du point de vue des comportements des élèves : les élèves les moins engagés dans le travail sont ensemble et les « travailleurs » sont eux aussi regroupés.

c) Concernant une autre répartition si tu n'es pas d'accord avec celle de l'enseignant :

On peut garder le même nombre de groupes. Cependant, il vaut mieux dissoudre le groupe d'élèves « paresseux » pour répartir ses membres en nombre égal dans les différents groupes et faire de même pour les deux groupes d'élèves forts. Ainsi, on aurait 6 groupes équilibrés du point de vue du nombre et des caractéristiques.

► Activité 2

C'est le rôle du responsable à la discipline de rappeler immédiatement à l'ordre les élèves qui dorment (d).

► Activité 3

Le comportement de cet élève est conforme aux attentes (a). Nous sommes dans un processus de résolution des problèmes. Dans ce cas, le problème peut être posé par n'importe quel élève dès qu'il est vécu par un membre du groupe classe.

► Activité 4

Après avoir entendu la décision des élèves de se cotiser, je les féliciterai pour leur esprit de solidarité et je les encouragerai à toujours agir de cette manière dans des cas similaires.

► Activité 5

a) L'attitude de ce maître ne convient pas parce qu'il impose des règles de vie aux élèves, alors qu'il est recommandé de les laisser réfléchir pour identifier eux-mêmes les règles qui doivent régir leur vie commune.

b) En procédant de la sorte, ce maître court deux risques majeurs :

- les élèves vont juger certaines règles injustes ;
- il y a le risque de violation répétée de certaines règles.

c) Voici comment je procèderais à la place de ce maître :

- J'évitais de formuler des règles de vie pour mes élèves ;
- Je leur donnerais la parole pour qu'ils disent à tour de rôle et librement ce qui leur convient. Pendant qu'ils s'expriment, je relèverais au tableau les règles qu'ils énoncent ;

- Les règles seraient examinées les unes après les autres et les plus pertinentes seraient retenues ;
- Je veillerais à ce que toute la classe respecte le règlement intérieur.

► **Activité 6**

a) Les choix pédagogiques peuvent s’expliquer de la manière suivante :

- La répartition des élèves en groupes : elle place les élèves dans une situation qui prépare à la vie sociale, incite au débat et à la recherche de consensus ;
- La demande de propositions d’activités : elle incite les élèves à devenir acteurs de leur vie à l’école.

b) Voici trois exemples d’activités possibles pour chaque ministère :

Ministère de l’éducation	Ministère de la santé	Ministère des droits humains
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des enfants à besoins éducatifs spécifiques (en situation de handicap, faibles dans certaines matières) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider dans le soin des enfants ▪ Aider à gérer la trousse de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les autres élèves sur les droits et leurs devoirs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un plan d’appui des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de l’approche Enfant pour Enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à l’hygiène dans le petit marché 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser les filles pour leur participation aux activités de l’école
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la révision des leçons 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la gestion de la cantine scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer le club des filles pour favoriser l’expression des filles lors des rencontres qui engagent leur avenir

c) Pendant ces échanges, les élèves développent les compétences sociales suivantes :

- le sens de l’écoute ;
- l’esprit de synthèse pour ne pas reprendre ce que les autres ont déjà dit ;
- la capacité d’expression des idées par la prise de parole.

Enfin, encourage les filles et les élèves plus timides à donner leur point de vue que tu veilleras à valoriser.

► **Activité 7**

Pour vérifier la fréquentation scolaire, l’outil le plus utile est le registre d’appel journalier (b).

► **Activité 8**

Le principal conseil à donner à ces élèves des petites classes est de tirer profit de leur droit de vote : s’ils ont peur des représailles, ils peuvent opter pour un vote sanction car le scrutin est secret.

► **Activité 9**

L’activité spécifique du mentor, c’est la recherche documentaire sur l’AN (b). Mais il peut aussi contribuer aux autres activités sans que cela ne soit pour lui une obligation. La réponse donne lieu à des débats.

► **Activité 10**

Voici comment répartir ces activités dans les deux clubs.

Activités du club de sport	Activités du club de la culture
Le volleyball L’OSEP	Les contes à l’école La journée traditionnelle La danse moderne

La difficulté vient de la danse moderne : en tant qu’activité physique, elle se rapproche du sport ; en tant qu’activité artistique, elle se rapproche de la culture. Cependant, généralement, elle est classée dans les activités culturelles.

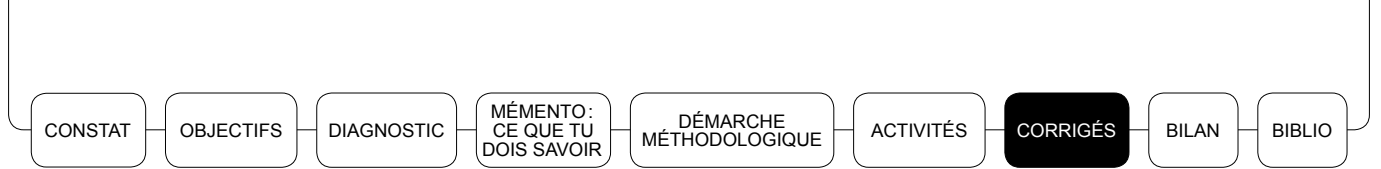
► **Activité 11**

Chacune de ces personnes pouvait interpeller le ministre de l’Éducation.

► **Activité 12**

a) Faux ; b) Vrai ; c) Vrai ; d) Faux.

Le rôle du mentor est donc de conseiller les parlementaires et de trouver la documentation pour aider les ministres à prendre des décisions éclairées.



► **Activité 13**

À la fin de l'année, le rôle du mentor porte sur les points suivants :

- Le taux de réalisation des activités programmées : Qu'est-ce que chaque ministre a promis de faire ? Qu'est-ce qu'il a réellement fait ?
- Le processus : Comment les activités devaient-elles être menées ? Comment ont-elles été effectivement menées ?
- L'explication des écarts concernant les réalisations et le processus : Pourquoi nous n'avons pas pu faire telle activité ou qu'avons-nous gagné ou perdu en menant autrement cette activité ?
- La capitalisation : Si les activités étaient à refaire, que ferions-nous de la même façon ? Que ferions-nous différemment ? Et comment ?

- ▶ 1. Sais-tu désormais ce qu'est un cadre d'organisation de la classe et de l'école qui permet aux élèves de vivre la morale et le civisme ? En connais-tu le principe ? Si oui, cela montre que toi-même tu peux identifier d'autres cadres non-inscrits dans ce livret. Proposes-en deux (02).

.....

.....

- ▶ 2. Explique sommairement chacun des deux cadres d'organisation de l'école et de la classe que tu as toi-même découverts.

- PREMIER CADRE :

.....

.....

- SECOND CADRE :

.....

.....

- ▶ 3. Pour chacun des cadres d'organisation de l'école et de la classe qui permet à tes élèves de vivre la morale et le civisme, élabore une méthodologie pour son usage dans une classe.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 4. Es-tu capable d'organiser ta classe pour permettre à tes élèves de vivre la morale et le civisme ? Si oui, que comptes-tu faire désormais dans ta propre classe et vis-à-vis de tes collègues ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



- ▶ 5. Décris ce qui va évoluer dans tes pratiques d'enseignement/apprentissage de la morale et du civisme dans ta classe après l'exploitation de ce livret.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 6. Quelles sont les difficultés qui subsistent encore chez toi dans la mise en œuvre de la morale et le civisme malgré l'exploitation de ce livret ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Assemblée nationale, loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation et de l'éducation.

Guide d'exploitation pédagogique des planches, CTT Éditeur, 112 pages.

Guide de formation sur l'École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE) à l'intention des enseignants et des encadreurs pédagogiques de l'éducation de base, MENA/Unesco, 2015.

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, *Guide de l'éducation morale et civique, sous-cycle Cours Préparatoire*.

—, *Guide de l'éducation morale et civique, sous-cycle Cours Élémentaire*.

—, *Guide de l'éducation morale et civique, sous-cycle Cours Moyen*.

Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation de masse, *Programme d'enseignement 1989-1990*.

MEIRIEU, Ph., « La formation du citoyen à l'école », intervention prononcée lors de la première université de l'éducation nouvelle organisée par les CEMÉA en aout 1998, www.cemea.asso.fr/img/meirieu0898.pdf

MEISTER, A. (1977), *La participation pour le développement*, Paris, Éditions ouvrières, 176 pages.

NDONGMO, M. (2007), *Éducation scolaire et lien social en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 306 pages.

PERRENOUD, Ph. (1997), « Apprentissage de la citoyenneté..., des bonnes intentions au curriculum caché », in Gracia, J.-C. (dir.), *Éducation, citoyenneté, territoire*, Actes du Séminaire national de l'enseignement agricole, Toulouse, ENFA, pp. 32-54, www.unige.ch/fapse/sse/teachers/perrenoud/php_main/php_1997/1997_07.html

plan WARO (2012), *Le parlement des enfants en Afrique de l'Ouest et au Cameroun*.

OUANDAOGO, A. (2003), *Étude des insuffisances pédagogiques et institutionnelles qui limitent l'apprentissage de la citoyenneté à l'école primaire*. Mémoire de fin de formation à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement du premier degré. ENS/UK.

THIOMBIANO, A. H. (2015), *Problématique de la généralisation de l'approche « École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE) » comme contribution à la réalisation d'une éducation de base de qualité au Burkina Faso*. Mémoire de fin de formation à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement du premier degré. ENS/UK.

SAKANDE, O. (1998), *Étude des obstacles politiques et pédagogiques à l'introduction de l'éducation aux Droits de l'Homme dans le système éducatif burkinabè*. Mémoire de fin de formation à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement secondaire. ENS/UK.

Séquence 3

**ÉVALUER LES
APPRENTISSAGES
DES ÉLÈVES
EN ÉDUCATION
MORALE ET CIVIQUE**

L'éducation morale et civique, qui figure pourtant au programme d'études de l'école primaire, montre de nombreuses insuffisances d'ordre matériel et didactique, notamment dans le domaine de l'évaluation.

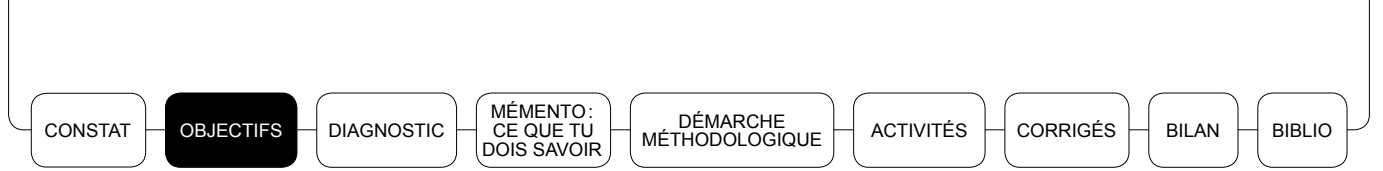
Selon l'étude diagnostique sur l'éducation civique en milieu scolaire, réalisée par le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, en décembre 2015, seulement 52 % des directeurs d'écoles affirment que l'évaluation de la discipline est effective. En outre, il n'y a pas de coefficient affecté à la discipline (86 % des directeurs et 91 % des enseignants le certifient). De ce fait, la problématique de l'évaluation de l'éducation morale et civique au cycle primaire se pose à un double niveau : au niveau de l'évaluation proprement dite et à celui de la notation.

En effet, la réalité est qu'au cycle primaire, l'enseignement de l'éducation morale et civique ne donne droit à une note chiffrée ni aux évaluations trimestrielles, ni à l'examen de fin de cycle. Certains enseignants préfèrent alors mettre l'accent sur les disciplines pourvoyeuses de notes chiffrées qui déterminent la promotion des élèves en classe supérieure ou leur admission à l'examen du certificat d'études primaires (CEP), au détriment de l'éducation morale et civique. C'est pourquoi ils choisissent d'enseigner d'autres disciplines aux moments prévus pour l'éducation morale et civique. Ils tiennent ainsi à se valoriser à travers le succès scolaire immédiat de leurs élèves tout en pensant que l'échec probable qui sera enregistré au plan de la conduite morale et civique ne leur sera pas individuellement imputable.

Par conséquent, la non prise en compte de l'éducation morale et civique aux évaluations sommatives, notamment celles qui ont lieu en fin de cycle, entrainerait chez les enseignants la méconnaissance des stratégies et méthodes appropriées à une évaluation efficace de cette discipline. Quand bien même il y a une évaluation, l'on remarque très souvent l'utilisation de questions, orales ou écrites, relevant du domaine cognitif pour évaluer exclusivement le contenu informatif, alors que l'évaluation en éducation morale et civique doit aller au-delà des connaissances pour toucher l'installation des attitudes ou comportements qui relèvent des domaines psychomoteur et socioaffectif.

Souffrant ainsi à la fois d'une insuffisance de pratiques d'éducation et d'une méconnaissance de modalités d'évaluation, l'éducation morale et civique apparaît comme le parent pauvre des disciplines enseignées au primaire malgré sa fonction éminemment noble et utile pour la société.

À la suite de l'explicitation, dans les séquences précédentes, des méthodes d'enseignement de l'éducation morale et civique, ainsi que des modes d'organisations scolaires favorables à sa mise en œuvre, la présente séquence se propose de doter les enseignants de compétences en évaluation efficace de l'éducation morale et civique. Il s'agit pour eux de savoir quand, où, par qui et comment évaluer en éducation morale et civique.



1. Objectif général

Cette séquence vise à te rendre capable d'évaluer les apprentissages de tes élèves dans le domaine de l'éducation morale et civique.

2. Objectifs spécifiques

À l'issue de cette séquence, tu dois être en mesure de/d' :

- décrire les modalités d'évaluation en éducation morale et civique ;
- identifier les critères et les indicateurs de référence ;
- élaborer des instruments de mesure du domaine cognitif en éducation morale et civique ;
- élaborer des instruments de mesure du domaine socioaffectif en éducation morale et civique ;
- utiliser les instruments élaborés pour évaluer les comportements des élèves ;
- analyser et interpréter les données collectées lors de cette évaluation.

1. QUESTION PORTANT SUR LA DÉFINITION, LES BUTS ET L'IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION EN ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

► 1. Réponds aux questions suivantes :

a) Qu'est-ce qu'évaluer en éducation morale et civique ?

.....

.....

.....

.....

b) Cite deux buts de l'évaluation en éducation morale et civique :

.....

.....

.....

.....

2. QUESTION PORTANT SUR LES TYPES OU FORMES D'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

► 2. Voici six propositions relatives aux types d'évaluation de l'éducation morale et civique. Coche vrai ou faux en fonction de ce que tu en penses.

	Vrai	Faux
a) L'évaluation formative a lieu à la fin d'un programme d'apprentissage.		
b) L'évaluation critériée se distingue de l'évaluation normative par la définition au préalable des critères de réussite.		
c) L'autoévaluation est interdite dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.		
d) L'évaluation critériée est utilisée en éducation morale et civique dans les écoles classiques du Burkina Faso.		
e) Les parents d'élèves peuvent être des évaluateurs en éducation morale et civique.		
f) L'évaluation formative est particulièrement avantageuse en éducation morale et civique car elle vise la progression de l'apprentissage et non le résultat.		

3. QUESTIONS PORTANT SUR LES OUTILS OU INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

► 3. Lequel ou lesquels de ces instruments peut (peuvent) être considéré(s) comme un (des) outil(s) d'évaluation en éducation morale et civique ? Coche la ou les bonne(s) réponse(s).

- a) Le registre matricule des élèves.
- b) La check-list.
- c) Le guide d'entretien.
- d) Le registre d'appel journalier.
- e) Le questionnaire.

► 4. Coche la ou les bonne(s) définition(s).

- a) Une grille d'observation est un instrument de mesure et d'évaluation qui n'est pas utilisé dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.
- b) Un portfolio est un outil d'évaluation utilisé en éducation morale et civique pour la collecte régulière des données sur un élève ou un groupe d'élèves.
- c) L'évaluation de l'éducation morale et civique porte sur le domaine socioaffectif.
- d) Le bulletin mensuel est un outil d'évaluation de l'éducation morale et civique.
- e) L'évaluation sommative est le seul type d'évaluation recommandé dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.

► 5. Donne une définition des expressions suivantes :

a) Un critère d'évaluation :

.....

b) Une grille d'appréciation :

.....

► 6. Donne deux types de questions fermées.

a)

b)

.....

.....

► 7. Entoure la bonne réponse.

- a) Les questions ouvertes sont des questions à réponses construites.
- b) Les questions fermées sont des questions à réponses courtes ou à choisir dans une liste.

► 8. Parmi ces acteurs éducatifs, entoure celui ou ceux qui ne sont pas susceptibles d'évaluer les apprentissages en éducation morale et civique.

- a) Les parents
- b) L'élève
- c) L'inspecteur
- d) Le maitre

► 9. Dis si les propositions suivantes sont vraies ou fausses. Coche la bonne case.

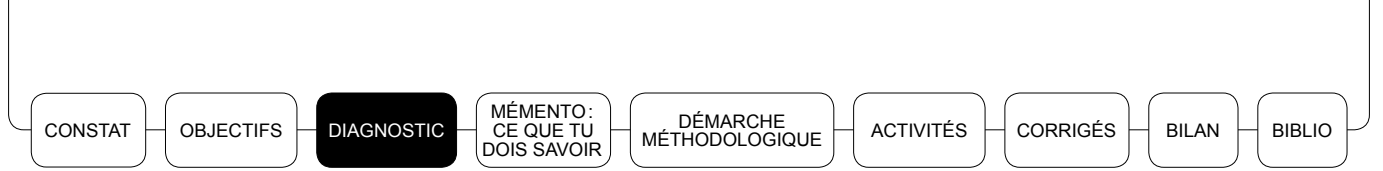
	Vrai	Faux
a. Un comportement socioaffectif suppose une connaissance théorique préalable.		
b. Une échelle descriptive est un tableau d'évaluation qui utilise une description globale du comportement d'un sujet.		
c. En général, on utilise un seul type de questions dans l'évaluation du domaine cognitif.		
d. Toutes les formes de questions fermées comprennent nécessairement une consigne, un énoncé et, dans le cas des questions à choix, des réponses suggérées.		

► 10. Cite trois types d'échelle d'appréciation applicables dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.

.....

.....

.....



Fais ton autoévaluation en te référant aux corrigés présentés en fin de séquence.

Sur l'ensemble des questions auxquelles tu viens de répondre dans le diagnostic, fais le calcul :

- Si tu n'as répondu correctement qu'à un tiers des questions ou moins, tu dois fournir beaucoup d'efforts pour t'approprier le contenu de cette séquence. Bon courage !
- Si tu as pu répondre aux deux tiers des questions, ton niveau de maîtrise de l'évaluation de l'éducation morale et civique est assez bon, mais tu peux encore progresser en t'appropriant le contenu de cette séquence.
- Si tu as pu répondre à plus de deux tiers des questions des questions, tu as un très bon niveau. La lecture de cette séquence te confortera dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.

Cette rubrique du livret te permettra de bien comprendre les concepts, les modalités et les outils liés à l'évaluation de l'enseignement de l'éducation morale et civique.

1. ÉVALUATION ET DOMAINES TAXONOMIQUES

À l'école primaire, l'éducation des enfants doit prendre en compte la personnalité de l'enfant dans sa globalité, sans exclusion, de manière à développer intégralement ses potentialités physiques, intellectuelles et morales. L'évaluation doit en tenir compte aussi.

1.1. Adéquation de l'évaluation au domaine taxonomique

Tout acte éducatif se construit à partir des objectifs que l'on s'est préalablement fixés. Ces objectifs d'enseignement/apprentissage sont répartis en trois grands domaines : cognitif, psychomoteur et socioaffectif. Le domaine cognitif concerne le champ des connaissances théoriques ou savoirs, le domaine psychomoteur, celui des savoir-faire ou habiletés et le domaine socioaffectif celui des savoir-être ou des attitudes que l'apprenant devrait développer pour vivre en harmonie dans la société.

La conséquence en est qu'au moment d'évaluer, il convient de construire une situation en relation avec le domaine concerné. Ainsi, quand les apprentissages relèvent du domaine socioaffectif, l'évaluation portera sur des comportements. Toutefois, des connaissances peuvent être un préalable aux comportements. On est alors dans le domaine cognitif et on peut faire précéder l'évaluation des comportements d'une évaluation des savoirs.

Par exemple, chanter l'hymne national est un comportement civique, relevant du domaine socioaffectif. Pour évaluer, il faudra construire une situation où l'élève doit effectivement manifester son civisme en chantant l'hymne national.

Mais, pour chanter l'hymne national, il faut, au préalable, le connaître, ce qui est relatif au domaine cognitif. Pour évaluer cette connaissance, il faudra construire une situation d'évaluation portant sur la maîtrise du texte et de la mélodie.

1.2. Évaluation et complexité au sein d'un domaine taxonomique

D'autre part, au sein de chaque domaine, les objectifs que l'on peut se fixer varient progressivement, allant du plus simple au plus complexe. Pour l'apprentissage d'une valeur, par exemple la tolérance, l'enseignant cherchera d'abord à faire connaître et reconnaître la valeur morale (plus simple) avant de la faire appliquer (plus difficile), et ce dans des circonstances de plus en plus délicates (encore plus difficile).

De sorte que les questions ou les tâches d'évaluation demandées aux apprenants vont correspondre, de la même façon, à des niveaux de difficulté différents, en lien avec les objectifs qu'on s'est fixés au début de l'acte d'enseignement/apprentissage.

En conclusion sur ce point, tout acte pédagogique mérite une évaluation adéquate, qui permet vérifier le degré d'atteinte des objectifs poursuivis.

Mais peut-on préciser ce qu'est l'évaluation ?

2. DÉFINITION DE L'ÉVALUATION

Pour Jean-Marie De Ketele (1986), évaluer signifie :

- recueillir un ensemble d'informations suffisamment pertinentes, valides et fiables (phase de collecte de données) ;
- examiner le degré d'adéquation entre cet ensemble d'informations et un ensemble de critères définis en fonction des objectifs, qu'ils soient fixés au départ ou ajustés en cours de route (phase d'analyse des données) ;
- prendre une décision (phase de prise de décision).

Évaluer, c'est donc porter un jugement sur la valeur de quelque chose. Or, dans le domaine socioaffectif, la tentation est forte de porter des jugements subjectifs, qui ne reposent pas sur la collecte et l'analyse d'informations précises. Si tu veux faire une évaluation efficace, tu devras apprendre à mesurer avec objectivité le chemin déjà parcouru par les élèves, pour pouvoir les guider pour la suite.

L'évaluation de la morale et du civisme s'inscrit dans un processus d'acquisition progressive de compétences ; elle permet non seulement à l'enseignant de porter un jugement sur les apprentissages des élèves en ce domaine, mais aussi aux élèves eux-mêmes d'apprécier leurs propres progrès et ceux de leurs camarades.

3. LES TYPES (OU FORMES) D'ÉVALUATION

On distingue essentiellement trois types (ou formes) d'évaluation : l'évaluation prédictive, appelée aussi pronostique ou diagnostique, l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Cependant, au niveau de l'éducation morale et civique, les principaux types d'évaluation couramment utilisés sont essentiellement l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

3.1. L'évaluation formative

Elle consiste à recueillir, pendant le déroulement d'un programme d'étude ou d'un cours, des informations dans le but de vérifier la qualité des apprentissages des élèves. Elle a lieu de façon ponctuelle au cours de chaque séance ou séquence d'enseignement/apprentissage. Sa fonction est d'informer très rapidement, sans attendre le terme d'une séquence,

du degré d'appropriation des notions apprises, de découvrir les difficultés d'apprentissage et de chercher des stratégies pour lever les difficultés. Elle joue un rôle d'information et d'aide à la régulation.

L'évaluation formative est particulièrement avantageuse en éducation morale et civique pour deux raisons :

- La première est qu'elle ne laisse pas les comportements inappropriés s'installer ; elle permet de les réajuster rapidement ;
- La seconde raison est qu'elle consolide les comportements appropriés. Or, dans le domaine de l'éducation morale et civique, les acquis doivent être entretenus de façon continue.

L'évaluation formative est gage d'une atteinte efficace des résultats en termes de comportements globaux.

3.2. L'évaluation sommative

L'évaluation sommative consiste à juger de la maîtrise des apprentissages à la fin d'un programme d'étude ou d'une séquence d'apprentissage ; elle informe sur l'atteinte des objectifs fixés au début du programme d'étude. Elle revêt donc un caractère de bilan.

Cette évaluation prend dans la plupart des disciplines la forme de compositions mensuelles ou trimestrielles, mais elle peut aussi être moins formelle. En éducation morale et civique, une composition écrite ne peut porter que sur les connaissances ; pour les comportements, c'est l'observation des élèves qui apportera le plus d'informations.

4. LES DOMAINES DE PRÉDILECTION DE L'ÉVALUATION EN ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

En ce qui concerne l'éducation morale et civique, l'évaluation des acquis des apprenants peut porter sur les domaines cognitif, psychomoteur et socioaffectif, dans le but de mesurer les connaissances apprises et/ou les habitudes comportementales développées à l'issue d'une ou de plusieurs séances d'enseignement/apprentissage. Elle doit être mise au service du développement des capacités morales et civiques nécessaires à la formation progressive d'une conscience citoyenne et d'un savoir-vivre ensemble en actes.

Au cours de cette séquence, nous mettrons particulièrement l'accent sur l'évaluation du domaine socioaffectif, non seulement parce qu'elle n'est pas suffisamment mise en œuvre, mais aussi parce que les enseignants rencontrent des difficultés à élaborer des outils d'évaluation dans ce domaine.

5. LES OUTILS D'ÉVALUATION

Pour vérifier le degré d'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés, le maître utilise différents outils.

5.1. Les outils d'évaluation des apprentissages du domaine cognitif

Ils sont composés de questions qui permettent d'apprécier l'atteinte des objectifs correspondants.

Il existe, en général, deux grands types de questions du domaine cognitif :

- Les questions ouvertes, dont les réponses, d'une certaine longueur, sont construites par l'élève.
- Les questions fermées, dont les réponses sont très courtes (ex. : oui/non) et/ou choisies dans une liste, sans être rédigées par l'élève.

L'éducation morale et civique comprend une connaissance théorique des comportements qu'il convient d'avoir ; l'évaluation implique alors les instruments d'évaluation des apprentissages du domaine cognitif.

5.2. Les outils d'évaluation des apprentissages du domaine socioaffectif

La connaissance théorique des valeurs morales et civiques ne suffit pas à garantir l'effectivité du comportement attendu ; il faut aller bien au-delà de la simple dimension cognitive des acquisitions comportementales. Pour apprécier les comportements réellement adoptés par les apprenants à l'issue de l'acte pédagogique, on recourt à des instruments fondés, d'une part, sur les techniques d'observation, parmi lesquels la liste de vérification et la grille d'appréciation, et, d'autre part, sur le retour réflexif, comme le portfolio.

- La liste de vérification (ou de pointage) :

C'est une liste de comportements observables, dont la présence ou l'absence peut être constatée et consignée par une échelle de type dichotomique Oui/Non. Ces comportements sont des indicateurs correspondant aux compétences morales et civiques visées.

La liste de vérification permet de renseigner l'évaluateur sur l'existence ou non du comportement souhaité.

- La grille d'appréciation :

Comme la liste de vérification, il s'agit d'une liste de comportements observables mais elle est assortie d'une échelle de mesure plus ou moins détaillée. Elle est fréquemment utilisée pour apprécier chez l'élève le degré d'acquisition des compétences du domaine socioaffectif (attitudes ou comportements).

- Le portfolio :

Le portfolio est un dossier d'apprentissage et d'évaluation constitué par les élèves, individuellement ou par groupes. Il consiste à collecter des traces de comportements relatifs à un thème donné, dans l'objectif de valoriser les projets et réussites.

Le portfolio suppose que les élèves portent un regard d'observateurs sur leurs propres actes, les analysent et estiment que leur qualité permet de les valoriser. Cet outil est intéressant en éducation morale et civique parce qu'il incite les élèves à réfléchir à la manière dont ils mettent en œuvre les valeurs travaillées.

Le portfolio est avant tout un outil pour les élèves. Mais il peut aussi être un outil pour l'enseignant ; c'est ce que nous verrons dans la démarche méthodologique.

5.3. Les outils de mesure des apprentissages du domaine psychomoteur

Certaines valeurs morales et civiques peuvent se manifester, et donc peuvent être enseignées, à travers des activités relevant du domaine psychomoteur (par exemple, ce qui relève du respect du code de la route). Il s'agit dans ce cas d'évaluer les acquisitions en se basant sur les habiletés motrices. Disons d'emblée que les instruments d'évaluation du domaine psychomoteur sont identiques à ceux employés pour le domaine socioaffectif : la liste de vérification, la grille d'appréciation et le portfolio.

6. LES ACTEURS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est en lien étroit avec la définition des objectifs opérationnels que l'enseignant s'est donnés et qui contiennent les conditions et les critères de réussite.

Pour la conception des outils, les principaux acteurs peuvent être le maître, mais aussi les élèves. Par exemple, après une séance sur la franchise, les élèves sont invités à recenser les comportements observables, ou indicateurs, traduisant cette valeur. Ils peuvent également contribuer à déterminer les modalités et l'organisation pratique de l'évaluation.

Pour la collecte des informations, l'identification des intervenants se fait en lien avec les modalités d'évaluation retenues :

- Classiquement, l'enseignant est seul évaluateur ; c'est lui qui recueille les données.
- Si l'on a opté pour une autoévaluation, l'évaluateur est l'élève, le maître interviendra en amont juste pour déterminer les critères avec lui.
- S'il s'agit d'une coévaluation, ou évaluation entre pairs, l'évaluation se fait entre élèves, mutuellement.
- Enfin, l'évaluation peut être menée de manière collégiale par l'enseignant de la classe, associé à un autre enseignant, aux parents ou même, éventuellement, à d'autres personnes externes à l'école. La cohérence des appréciations des différents acteurs sera rendue possible par la définition précise des critères et des indicateurs.

7. LES MOMENTS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de l'éducation morale et civique, c'est essentiellement l'évaluation d'attitudes et de comportements. À la différence d'autres apprentissages, elle ne peut pas se faire uniquement de façon ponctuelle et sur une seule situation, parce qu'une seule observation ne permet pas de dire que la valeur est définitivement acquise ; pour être efficace, l'observation se fait par observation sur une longue durée et dans des situations différentes.

Cela n'empêche pas d'identifier des moments d'évaluation. Dans la logique de l'évaluation formative, l'évaluation pourra se faire de façon périodique et régulière, une fois par mois par exemple. Elle portera sur un certain nombre d'apprentissages dont le maître et ses élèves auront convenu et elle contribuera à remédier à certaines insuffisances observées. Pour pallier les contraintes liées aux situations de grands groupes, tu pourras diversifier les observateurs¹.

Enfin, le maître veillera à prendre les dispositions nécessaires pour organiser l'exploitation des résultats de toute évaluation en éducation morale et civique.

8. L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

En elles-mêmes, les données ne veulent rien dire ; c'est pourquoi, après avoir réalisé l'évaluation, il faut interpréter les résultats obtenus, c'est-à-dire chercher à les rendre compréhensibles, à leur donner du sens.

8.1. L'évaluation quantitative

Les résultats sont d'abord analysés par rapport à un cadre donné au préalable, au moment de la définition des objectifs, et qui est valable pour tous les élèves. C'est ce que l'on appelle l'évaluation critériée. Grâce à la comparaison des données avec ce cadre de référence, qui donne les critères, les indicateurs et le seuil de performance, l'interprétation gagne en objectivité.

On peut éventuellement affiner l'interprétation en analysant également les données par rapport aux performances antérieures de l'élève : les nouvelles performances sont-elles meilleures que la fois précédente ? Les progrès permettent-ils d'atteindre le seuil de performance ? C'est ce que l'on appelle l'évaluation à référence personnelle.

Cette interprétation a une valeur relative, puisqu'elle est propre à chacun, mais elle est particulièrement motivante pour les élèves, qui voient clairement le fruit de leurs efforts.

¹ Voir le point antérieur sur les acteurs de l'évaluation.

8.2. L'analyse qualitative

Pour que l'évaluation soit utile et que l'enseignant puisse apporter des remédiations, il ne doit pas se contenter de l'analyse quantitative, il convient aussi qu'il comprenne la nature et la cause des insuffisances repérées.

Pour cela, il formulera des hypothèses, principalement en rapprochant les données correspondant à plusieurs indicateurs, dans la perspective de dégager une logique ou des constantes, ou au contraire de s'étonner de données paradoxales. Il pourra aussi chercher des causes extérieures, qu'elles soient liées à la vie de la classe (par exemple, y a-t-il eu des éléments perturbateurs pour cet élève pendant l'évaluation?) ou à la vie en dehors de l'école, notamment des causes familiales.

Pour conclure cette partie, disons que l'enseignant dispose d'instruments variés pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage suivant les domaines taxonomiques. Il reste à maîtriser la démarche technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces instruments.

Dans cette partie du livret, nous te proposons une démarche pour évaluer l'éducation morale et civique dans ta classe. Elle comporte des stratégies pour :

- mettre en place les conditions favorables à l'évaluation des apprentissages ;
- concevoir les outils d'évaluation ;
- exploiter les résultats d'une évaluation en éducation morale et civique.

1. LES CONDITIONS D'UNE ÉVALUATION RÉUSSIE

Pour que l'évaluation soit réussie, il faut que, au préalable, l'enseignement ait été mené avec rigueur et précision. Dans ta préparation, tu veilleras aux deux points suivants :

- une bonne articulation entre la valeur visée et les objectifs ;
- la formulation précise des objectifs spécifiques et opérationnels.

1.1. L'articulation entre la valeur et les objectifs d'enseignement

Il convient d'établir un lien étroit entre la valeur que tu souhaites développer chez tes élèves et les objectifs que tu choisis pour tes séances d'éducation morale et civique. Concrètement, pour éviter d'évaluer ce que tu n'as pas enseigné, tu feras attention à ce que tes objectifs couvrent toutes les composantes de la valeur visée.

EXEMPLE D'ARTICULATION ENTRE LA VALEUR ET LES OBJECTIFS

Pour une valeur comme la pratique des soins de propreté par l'enfant du CP1, les objectifs pour l'élève pourront être de/d' :

- énumérer les différents éléments concernés par la propreté ;
- citer les avantages de la propreté ;
- expliquer comment être propre ;
- pratiquer les gestes de propreté à la demande ;
- mettre en œuvre spontanément des pratiques de propreté.

L'évaluation pourra porter sur des connaissances (les différents éléments concernés, les avantages de la propreté), sur des savoir-faire (maîtrise des gestes nécessaires à la propreté) et sur des savoir-être (prendre l'initiative de gestes de propreté).

1.2. La formulation des objectifs

Les objectifs doivent avoir été formulés de manière très précise.

Les objectifs généraux, plus globaux, se subdivisent en objectifs spécifiques, puis en objectifs opérationnels. Un objectif est spécifique lorsqu’il mentionne les trois éléments que sont l’apprenant, le verbe d’action et le contenu d’apprentissage. L’objectif est dit opérationnel lorsqu’il comporte, en plus des trois éléments cités, des conditions de réalisation et de performance.

Avec ces différents éléments, tu disposeras des données nécessaires à l’évaluation :

- la formulation de l’objectif spécifique te permet de dégager le critère d’évaluation, c’est-à-dire le point sur lequel va porter l’évaluation ;
- la formulation de l’objectif opérationnel comprend des données concrètes et observables, qui sont les indicateurs indispensables pour évaluer.

EXEMPLE DE FORMULATION DES OBJECTIFS

Soit l’objectif général : *faire respecter le bien commun par l’enfant* (Programmes).

• Comment opérationnaliser cet objectif général ?

Le respect du bien commun est une attitude qui n’est pas directement observable. Pour être en mesure d’affirmer que l’enfant respecte le bien commun, il te faudra mener les opérations suivantes :

- Vérifier les prérequis :
 - T’assurer qu’il distingue le bien public du bien privé ;
 - Faire recenser les objets ou sujets qui constituent le bien commun ;
- Formuler des objectifs spécifiques : par exemple, ici, respecter le matériel scolaire ;
- Décliner ces objectifs en objectifs opérationnels, c’est-à-dire en objectifs qui précisent les tâches demandées aux élèves, les conditions de réalisation et les résultats attendus, par exemple : recouvrir en début d’année les livres mis à sa disposition.

• Comment définir des indicateurs pour l’évaluation ?

Les indicateurs reprennent les termes des objectifs opérationnels.

OS →	Objectifs opérationnels →	Indicateurs pour l’évaluation
Respecter le matériel scolaire	Recouvrir en début d’année les livres mis à sa disposition	En début d’année, l’élève recouvre les livres mis à sa disposition
	Laver son table-banc tous les trimestres	L’élève lave son table-banc tous les trimestres
	Effacer le tableau à son tour	L’élève efface le tableau à son tour
	Prendre soin des murs de sa classe	L’élève prend soin des murs de sa classe

Suite du tableau en page suivante ►

OS →	Objectifs opérationnels →	Indicateurs pour l'évaluation
Respecter le matériel scolaire (suite)	Ranger après usage les outils à usage collectif (règle, compas, équerre...)	L'élève range après usage les outils à usage collectif (règle, compas, équerre...)
	Participer au nettoyage régulier de la classe	L'élève participe au nettoyage régulier de la classe

Ici, l'objectif spécifique sert de critère d'évaluation : le respect du matériel scolaire, auquel se rattachent les indicateurs, définis à partir des objectifs opérationnels.

2. LA CONCEPTION DES OUTILS

2.1. Les questions de connaissance

Les questions ouvertes invitent l'apprenant à produire une description, un récit, un exposé, une explication, une argumentation, pour exposer ses connaissances ou développer son point de vue, son appréciation sur un sujet donné. Elles peuvent commencer par :

- un verbe à l'impératif qui précise le type de texte attendu ; par exemple : *décris, explique, justifie*, etc. ;
- un adjectif, pronom ou adverbe interrogatif, portant notamment sur les circonstances ; par exemple : *comment, de quelle manière, pourquoi*, etc.

EXEMPLES DE QUESTIONS OUVERTES

- Avec un verbe à l'impératif : *Explique en quoi consiste le respect du bien commun.*
- Avec un adverbe interrogatif : *Comment prends-tu soin des murs de la classe ?*

Les questions fermées demandent une réponse qui n'est pas construite par l'apprenant. Elles proposent deux ou plusieurs réponses, parmi lesquelles l'élève est invité à choisir. Il peut s'agir de :

- questions dichotomiques (de type vrai/faux, oui/non) ;
- questions à choix multiple (QCM), qui demandent à l'élève de choisir parmi plusieurs réponses possibles (aller si possible jusqu'à cinq propositions de réponses) ;
- questions à appariement, qui consistent à relier un élément de l'ensemble « questions » à un élément de l'ensemble « réponses ».

EXEMPLES DE QUESTIONS FERMÉES

• Questions dichotomiques :

Questions	Oui	Non
Le tableau noir est un matériel individuel.		
Les feux tricolores sont un bien commun.		

• Question à choix multiples :

Voici une série de propositions concernant la tolérance. Mets une croix dans la case qui correspond, selon toi, à une bonne réponse.

Être tolérant, c'est :

	Propositions	X
1	Accepter les agressions des autres.	
2	Accepter de vivre avec les autres.	
3	Se moquer des autres qui ne sont pas comme nous.	
4	Imposer son opinion aux autres.	
5	Avoir peur des autres.	

• Question d'appariement :

Relier chacun des comportements suivants à la valeur correspondante :

Ariane remet au maître le porte-monnaie qu'elle a trouvé.
Rodrigue ne réagit pas aux injures de Moussa.
Issa vient tous les jours à l'école.
Salif participe toujours à la montée des couleurs.
Salimata prête son stylo à son camarade.
Christine se lave les mains avant chaque repas.

Assiduité
Bonté
Honnêteté
Hygiène
Maitrise de soi
Patriotisme
Solidarité

2.2. La liste de vérification (ou de pointage)

Pour concevoir une liste de vérification (ou de pointage), il te suffira d'inscrire les indicateurs dans un tableau de sorte que l'observateur puisse cocher la case correspondant au comportement observé.

EXEMPLE DE GRILLE DE VÉRIFICATION

Situation pédagogique :

Deux semaines après la leçon sur le respect du bien commun, le maître ou un comité de suivi mis en place par la classe observera chaque élève en classe et remplira le tableau ci-dessous en mettant une croix face à chaque indicateur, dans la case « oui » si le comportement attendu est observé et dans la case « non » dans le cas contraire.

Indicateurs	Oui	Non
En début d'année, l'élève recouvre les livres mis à sa disposition.		
L'élève lave les tables-bancs tous les trimestres.		
L'élève efface le tableau à son tour.		
L'élève prend soin des murs de sa classe.		
L'élève range après usage les outils à usage collectif (règle, compas, équerre...).		
L'élève participe au nettoyage régulier de la classe.		
TOTAL : ... indicateurs présents sur 6		

2.3. La grille d'appréciation

La liste des comportements attendus peut être couplée avec une échelle d'appréciation afin de rendre les résultats plus précis. Cette nouvelle grille, appelée grille d'appréciation, peut être numérique, descriptive ou graphique.

Pour concevoir une grille d'appréciation, il te faudra :

- répertorier les éléments d'appréciation du comportement attendu ;
- choisir l'échelle appropriée à la situation ; l'échelle doit permettre d'apprécier chaque comportement et même d'exprimer quantitativement cette appréciation ;
- construire, avec ces éléments et ces comportements à observer (items), un tableau où l'observateur puisse cocher la case qui convient.

Les différents types d'échelles d'appréciation

– L'échelle numérique :

Elle consiste à attribuer aux comportements ou à la caractéristique observés une valeur numérique variant habituellement entre 1 et 5. Cette échelle numérique est croissante ; elle donne lieu à des appréciations comme : 1 = insatisfaisant ; 2 = peu satisfaisant ; 3 = assez satisfaisant ; 4 = satisfaisant ; 5 = très satisfaisant.

De plus en plus, on utilise une échelle allant de 1 à 4, pour éviter que, par facilité, l'évaluateur ne choisisse toujours une position moyenne.

– L'échelle descriptive :

Cette échelle permet d'apprécier le comportement observé à l'aide de mots ou d'expressions qui le décrivent ; ce qui confère à l'évaluation une plus grande précision qu'avec la liste de vérification seulement.

L'échelle peut comporter, par exemple, les appréciations suivantes : toujours, souvent, parfois, jamais.

– L'échelle graphique :

L'échelle graphique utilise une ligne horizontale sur laquelle on peut situer à n'importe quel endroit l'appréciation de la performance de l'apprenant.

Elle utilise des mots caractérisant les points situés sur la ligne horizontale, comme passif, actif, coopératif, pour apprécier l'attitude d'un apprenant dans son groupe de travail.

EXEMPLE DE GRILLE D'APPRÉCIATION

Pour apprécier le respect du matériel, on peut utiliser la grille d'appréciation suivante, composée d'indicateurs précis et d'une échelle descriptive :

Indicateurs	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
L'élève a recouvert les livres mis à sa disposition.				
L'élève lave les tables-bancs tous les trimestres.				
L'élève efface le tableau à son tour.				
L'élève prend soin des murs de sa classe.				
L'élève range après usage les outils à usage collectif (règle, compas, équerre...).				
L'élève participe au nettoyage régulier de la classe.				
TOTAL				

2.4. Le portfolio

Le portfolio est un dossier personnel ou de groupes : c'est l'élève ou les élèves concerné(s) qui le constitue(nt), ce n'est pas toi. Mais tu peux aider les élèves en donnant et en rappelant régulièrement les consignes pour l'élaboration de ce portfolio :

- Les documents collectés sont en lien avec le thème étudié ;
- Ils sont choisis parce qu'ils valorisent l'élève ou les élèves en montrant la mise en pratique d'une valeur. Cette mise en œuvre peut, au début, n'être que partielle ;
- La forme de ces documents peut être très variée : travaux effectués en classe ou à l'extérieur, comptes rendus, photos, attestations diverses, etc. ;
- Les documents seront soigneusement classés (le plus souvent par thème et, à l'intérieur du thème, par ordre chronologique, mais un autre ordre peut être choisi par l'élève lui-même).

Le portfolio suit l'élève de cycle en cycle et rend ainsi compte de l'acquisition de l'éducation morale et civique au cours de sa scolarité.

3. RECUEIL ET EXPLOITATION DES DONNÉES

3.1. Le recueil des données : de la collecte ponctuelle à la collecte en continu

Une collecte ponctuelle d'informations permet de vérifier l'existence des comportements attendus à un moment précis mais elle ne montre pas à elle seule une acquisition définitive des comportements. Plusieurs évaluations sont nécessaires pour confirmer l'appropriation d'une valeur étudiée en éducation morale et civique. Ce qui explique la nécessité d'avoir une évaluation en continu.

Toutefois, pour rester réaliste, cette évaluation en continu suppose de fractionner les tâches, parce que l'enseignant ne peut pas tout faire, surtout dans les classes à effectifs pléthoriques. Il existe différents moyens de fractionner les tâches :

- Tu peux ne pas évaluer toutes les composantes d'une valeur le même jour ;
- Tu peux ne pas évaluer seulement pendant les leçons d'éducation morale et civique, mais le faire dans toutes les activités de la classe et de l'école. C'est d'ailleurs préférable parce que, dans ce cas, tu observes en situation moins artificielle ;
- Tu peux ne pas évaluer tous les élèves le même jour ; l'observation peut durer jusqu'à deux semaines ;
- Tu peux déléguer partiellement la responsabilité de l'évaluation en organisant la coévaluation, ou évaluation entre pairs, et l'autoévaluation, notamment grâce au portfolio.

Enfin, pour que l'évaluation soit réellement dynamique, c'est-à-dire pour que l'on puisse avoir une trace de l'évolution des élèves, il est judicieux d'adapter tes outils pour pouvoir y porter plusieurs évaluations.

EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION EN CONTINU

Supposons que tu souhaites évaluer quatre fois dans l'année le respect du matériel scolaire.

La grille que tu as construite devra alors comporter quatre colonnes, que tu rempliras, avec la coopération des élèves, au fur et à mesure des observations dans l'année. Tu pourras ainsi visualiser facilement l'évolution de l'élève. Par exemple, ci-dessous, une grille de vérification sur le respect du matériel scolaire :

Nom de l'élève :				
Indicateurs	Oct.	Déc.	Fév.	Avril
L'élève a recouvert les livres mis à sa disposition.	X	X	X	X
L'élève lave son table-banc			X	X
L'élève efface le tableau à son tour.	X	X	X	X
L'élève prend soin des murs de sa classe.			X	X
L'élève range après utilisation les outils à usage collectif (règle, compas, équerre...).				X
L'élève participe au nettoyage régulier de la classe.			X	X
TOTAL	2	2	5	6

3.2. L'interprétation des données

- L'interprétation quantitative des données :

Pour effectuer le recueil des données, tu disposais de critères (définis à partir des objectifs spécifiques) et d'indicateurs (définis à partir des objectifs opérationnels). Pour interpréter ces données, tu dois avoir en plus un seuil de performance (ou de réussite) à partir duquel tu peux estimer que l'objectif est atteint. Tout ce qui est placé sous ce seuil sera considéré comme insuffisant.

Les seuils de performance (ou de réussite)

- À toi de fixer le seuil de réussite en fonction du programme, du moment de l'année, du niveau des élèves !
- Par exemple, pour une valeur donnée, tu peux admettre qu'en début d'année, l'apprentissage est suffisant si trois indicateurs sur six sont vérifiés, mais en fin d'année, tu dois pouvoir attester des six indicateurs. En-dessous, l'élève concerné devra poursuivre son apprentissage.
- Tu peux aussi fixer un seuil de performance (ou de réussite) pour l'ensemble de la classe : il faudrait par exemple que 75 % des élèves aient atteint le seuil fixé avant que tu ne passes à l'étude d'une autre valeur.

La démarche est la même avec le portfolio, mais elle est effectuée par l'élève lui-même dans le cadre de son autoévaluation. L'enseignant, s'il le souhaite, peut intervenir après cette phase d'autoévaluation.

Comment utiliser le portfolio ?

- **L'utilisation du portfolio par l'élève seul :**
Quand tu choisis de demander aux élèves une autoévaluation, tu peux leur proposer de s'observer pendant une certaine durée ou bien d'utiliser leur portfolio. Voici comment procéder pour utiliser le portfolio. Tu leur demandes de/d' :
 - rechercher dans leur portfolio tous les éléments qui, selon eux, valorisent l'appropriation de la valeur en question ;
 - analyser leurs documents en fonction des indicateurs qui figurent sur la grille d'évaluation que tu as construite ;
 - apprécier leur réussite en fonction du seuil de performance (ou de réussite).
- **L'utilisation du portfolio par le professeur :**
En principe, le portfolio est un outil pour les élèves, outil personnel ou de groupes, ce n'est pas l'outil de l'enseignant.
 - L'enseignant doit parfois aider l'élève quand celui-ci ne sait pas comment faire. Dans ce cas, il l'accompagne dans sa démarche, mais il ne contrôle pas.
 - Certains maitres souhaitent cependant utiliser le portfolio pour vérifier l'autoévaluation de l'élève. L'enseignant demande à l'élève de montrer les pièces qui lui ont permis de s'évaluer. On passe alors de l'autoévaluation à une évaluation classique par l'enseignant.
 - Le maitre peut être tenté d'utiliser le portfolio d'un élève ou d'un groupe en s'adressant aux autres élèves. Comme le principe du portfolio est de valoriser les élèves, il choisira d'exposer les plus grandes réussites.

- L'interprétation qualitative des données :

Il s'agit maintenant d'expliquer les résultats, et tout particulièrement d'identifier et d'analyser les insuffisances. Plusieurs moyens sont à disposition de l'enseignant :

- Tout d'abord, les indicateurs eux-mêmes : en comparant les résultats aux différents indicateurs, on peut dégager des constantes dans les comportements. Ainsi, dans le cas des indicateurs relatifs au respect du matériel scolaire, quand les comportements liés au matériel commun ne sont pas vérifiés, on peut en déduire un comportement individualiste de l'élève.
- Ensuite, des causes à rechercher dans la classe elle-même : par exemple, est-ce que le voisin de l'élève concerné est un élève perturbateur ? Est-ce que le groupe auquel appartient l'élève comprend des élèves leaders qui ne laissent pas les autres exprimer leur personnalité ?
- D'autres causes sont liées à l'élève lui-même ou à sa situation familiale : on peut comprendre qu'un élève qui souffre d'asthme ne participe pas au balayage de la classe. Ou un autre dont les parents seraient dans une extrême pauvreté pourrait ne pas remplir les conditions d'hygiène vestimentaire et corporelle. Un troisième dont le domicile est très éloigné de l'école a peut-être des difficultés à être toujours ponctuel, etc.

L'identification et l'analyse des insuffisances sont des éléments essentiels dans la continuité des apprentissages. Il ne suffit pas de pointer des lacunes, mais il faut les comprendre pour tenter d'y remédier en mettant en place de nouvelles situations d'apprentissage.

Dans la Démarche méthodologique, nous t'avons montré comment tu peux concevoir et exploiter l'évaluation en éducation morale et civique. Dans cette partie, nous te proposons des activités pour t'exercer.

1. ACTIVITÉS PORTANT SUR LA CONCEPTION DES GRILLES D'OBSERVATION

1.1. Conception d'une liste de vérification (ou de pointage)

► Activité 1

Voici un objectif du cours moyen : « apprendre à l'enfant à jouer son rôle de citoyen ».

a) À partir de cet objectif, par quelle(s) étape(s) vas-tu passer jusqu'à la conception des indicateurs de la liste de vérification ?

.....

.....

.....

.....

b) Formule ces indicateurs.

.....

.....

.....

.....

► Activité 2

Voici des objectifs spécifiques en rapport avec l'objectif du cours élémentaire « amener les élèves à avoir l'amour des plantes et des animaux ».

Construis des indicateurs (ou comportements observables) :

<p>Objectifs spécifiques : À l'issue de la leçon sur l'amour des plantes et des animaux, l'élève sera capable de :</p>	→	<p>Comportements observables :</p>
Planter des arbres		
Élever des animaux		

► **Activité 3**

Voici un objectif du CP en éducation morale et civique : « amener l'élève à adopter des comportements de politesse ».

a) Formule des objectifs spécifiques et inscris-les dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous :

Objectifs spécifiques :	Indicateurs :

b) Construis des indicateurs ou comportements à observer et inscris-les dans la colonne de droite du tableau ci-dessus.

c) Conçois une liste de vérification, ou de pointage, applicable au cours préparatoire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.2. Conception d'une grille d'appréciation

► Activité 4

Voici un objectif du cours moyen : « amener l'élève à respecter chaque jour le règlement intérieur de l'école ».

Pars de cet objectif, puis, en procédant selon le cheminement donné dans la démarche méthodologique, élabore une grille d'appréciation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. ACTIVITÉ PORTANT SUR LA COLLECTE ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES

► Activité 5

Dans ta classe de 60 élèves (35 garçons et 25 filles), tu veux évaluer le respect du règlement intérieur et, à cette fin, tu as construit une grille d'appréciation.

a) Maintenant que tu disposes d'une grille d'appréciation, comment vas-tu procéder pour recueillir les informations utiles (= collecte des données)?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



b) Conçois un outil, puis simule une utilisation de cet outil pour compiler les données que tu aurais recueillies sur le respect du règlement intérieur dans ta classe (= compilation des données recueillies).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

c) À partir des données compilées grâce à ton outil, identifie et analyse les insuffisances dans le respect du règlement intérieur (= exploitation des données).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. CORRIGÉS DU DIAGNOSTIC

- ▶ 1. a) Évaluer, c'est porter un jugement sur la maîtrise des compétences morales et civiques. C'est mesurer le chemin déjà parcouru par les élèves et réajuster le processus d'enseignement/apprentissage.

b) Comme buts de l'évaluation en éducation morale et civique, on peut citer :

- Encourager les élèves à dialoguer avec l'enseignant ou entre eux sur les apprentissages relatifs à la morale et au civisme ;
- Augmenter la motivation des élèves à développer des compétences morales et civiques.

▶ 2.

	Vrai	Faux
a) L'évaluation formative a lieu à la fin d'un programme d'apprentissage.		X
b) L'évaluation critériée se distingue de l'évaluation normative par la définition au préalable des critères de réussite.	X	
c) L'autoévaluation est interdite dans l'évaluation de l'éducation morale et civique.		X
d) L'évaluation critériée est utilisée en éducation morale et civique dans les écoles classiques du Burkina Faso.		X
e) Les parents d'élèves peuvent être des évaluateurs en éducation morale et civique.	X	
f) L'évaluation formative est particulièrement avantageuse en éducation morale et civique car elle vise la progression de l'apprentissage et non le résultat.	X	

- ▶ 3. Peuvent être considérés comme des outils d'évaluation en éducation morale et civique la *check-list* (b), le guide d'entretien (c) et le questionnaire (e). Ils permettent de noter l'existence ou non des valeurs étudiées.

▶ 4. Les définitions correctes sont les suivantes :

- a) Un portfolio est un outil d'évaluation utilisé en éducation morale et civique pour la consignation régulière des données sur un élève ou un groupe d'élèves.
- b) L'évaluation de l'éducation morale et civique porte essentiellement sur le domaine socioaffectif.

▶ 5. Les définitions des expressions proposées sont les suivantes :

- a) Un critère d'évaluation est un élément sur lequel on se base pour apprécier la valeur de quelque chose.
- b) La grille d'appréciation est un instrument de mesure semblable à une liste de vérification, mais à laquelle s'ajoute pour un ou plusieurs items, une échelle d'appréciation plus ou moins détaillée.

- ▶ 6. Voici deux types de questions fermées :
 - Les questions à choix multiple (QCM) ;
 - Les questions dichotomiques (ex. : Vrai/Faux).
- ▶ 7. Les deux propositions sont correctes.
- ▶ 8. L'inspecteur (c) est l'acteur le moins susceptible d'évaluer les élèves dans leurs apprentissages de la morale et du civisme parce qu'il a très peu d'occasions d'observer les élèves.

▶ 9.

	Vrai	Faux
a. Un comportement socioaffectif suppose une connaissance théorique préalable.	X	
b. Une échelle descriptive est un tableau d'évaluation qui utilise une description globale du comportement d'un sujet.		X
c. En général, on utilise un seul type de questions dans l'évaluation du domaine cognitif.		X
d. Toutes les formes de questions fermées comprennent nécessairement une consigne, un énoncé et, dans le cas des questions à choix, des réponses suggérées.	X	

- ▶ 10. Comme types d'échelle d'appréciation applicables dans l'évaluation de l'éducation morale et civique, on peut citer l'échelle numérique, l'échelle graphique et l'échelle descriptive.

2. CORRIGÉS DES ACTIVITÉS

▶ Activité 1

- a) Pour arriver à la conception des indicateurs de la liste de vérification, il faut passer par plusieurs étapes :
- La première étape consiste à décomposer l'objectif cité, qui est un objectif général, en objectifs spécifiques (parfois appelés aussi objectifs intermédiaires). Par exemple, ici :
 - adhérer aux lois et règles nationales de son pays ;
 - respecter les actes et symboles de l'État ;
 - accomplir ses obligations encore appelées devoirs.
 - La deuxième étape consiste à décomposer chaque objectif spécifique en objectifs opérationnels, qui précisent un comportement observable, les conditions de l'action et les critères de réussite. Par exemple, pour l'objectif « Respecter les actes et symboles de l'État », on peut avoir les objectifs opérationnels suivants :

- Être capable de se lever pour l'hymne national ;
 - Rester immobile pendant la levée du drapeau dans la cour de récréation ;
 - Chanter en entier l'hymne national dans les occasions officielles ;
 - Etc.
- La troisième étape transforme ces objectifs opérationnels en phrases affirmatives à la troisième personne du singulier.

b) On peut formuler ces indicateurs de la manière suivante :

- L'élève se lève pour l'hymne national.
- L'élève reste immobile pendant la levée du drapeau dans la cour de récréation.
- L'élève chante l'hymne national en entier dans les occasions officielles.

► Activité 2

Voici des propositions d'indicateurs :

Objectifs spécifiques : À l'issue de la leçon sur l'amour des plantes et des animaux, l'élève sera capable de :	Indicateurs :
Planter des arbres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève creuse un trou d'une taille adaptée à celle de l'arbre. ▪ L'élève place l'arbre bien droit dans le trou. ▪ L'élève bouche le trou avec de la terre. ▪ L'élève arrose la plantation. ▪ Etc.
Élever des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève nourrit l'animal dont il a la charge. ▪ L'élève place son animal dans des conditions de sécurité. ▪ L'élève nettoie le lieu de vie de l'animal. ▪ Etc.

► Activité 3

Pour passer de l'objectif général « amener l'élève à adopter des comportements de politesse » à des indicateurs, on formule d'abord des objectifs spécifiques, puis on détermine les comportements observables, ou indicateurs :

Objectifs spécifiques :	Indicateurs :
Employer les formules de politesse dans la vie courante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève dit bonjour à l'enseignant en arrivant à l'école. ▪ L'élève dit merci quand on lui donne quelque chose. ▪ L'élève s'excuse quand il a eu un comportement inapproprié. ▪ Etc.
Avoir un comportement poli au cours des activités d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève attend d'être autorisé avant de parler. ▪ L'élève attend son tour pour présenter son ardoise au maitre. ▪ L'élève parle à voix basse au sein du groupe ; ▪ Etc.

Voici un exemple de grille de vérification applicable au cours préparatoire. Tu feras attention à ne pas oublier l'identification de l'élève.

Nom de l'élève : _____ Classe : _____ Âge : _____

Date : _____

L'élève	Oui	Non
<i>Dans la vie courante,</i>		
dit bonjour ou bonsoir à l'enseignant ;		
dit merci quand on lui donne quelque chose ;		
s'excuse quand il a eu un comportement inapproprié ;		
<i>Au cours des apprentissages,</i>		
attend d'être autorisé avant de parler ;		
attend son tour pour présenter son ardoise au maitre ;		
parle à voix basse au sein du groupe ;		

ÉVALUER LES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES EN ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

► Activité 4

Pour concevoir une grille d'appréciation sur l'objectif du cours moyen : « amener l'élève à respecter chaque jour le règlement intérieur de l'école », il faut d'abord décomposer l'objectif général en objectifs spécifiques, puis en objectifs opérationnels. À l'issue de la leçon sur le respect du règlement intérieur de l'école, l'élève sera capable de :

- venir chaque jour à l'heure à l'école ;
- respecter les heures de travail ;
- respecter ses enseignants ;
- respecter ses camarades à l'école ;
- prendre soin du matériel de l'école.

Puis, on transforme ces objectifs en indicateurs à inscrire dans un tableau pour obtenir une liste de vérification ; on accompagne ensuite cette liste d'une échelle descriptive qui permettra de quantifier l'appréciation du comportement de l'élève.

Par exemple :

Nom de l'élève :	Classe :	Âge :		
Date :				
	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
1. L'élève vient chaque jour à l'heure à l'école.				
2. Il respecte les heures de travail.				
3. Il respecte ses enseignants.				
4. Il respecte ses camarades à l'école.				
5. Il prend soin du matériel de l'école.				

► Activité 5

- Tu peux recueillir les informations utiles en observant les élèves chaque jour dans la classe et dans la cour de l'école. Si ta classe est très nombreuse, tu peux la diviser en plusieurs groupes et observer successivement chaque groupe. L'observation peut durer deux semaines, suffisamment longtemps pour être significative, mais pas trop longtemps pour pouvoir être renouvelée régulièrement.
- Tu procèdes ensuite à la compilation des données. Tu prépares une synthèse afin de mesurer la fréquence des comportements pour l'ensemble des élèves.

Par exemple, tu construis la fiche suivante, dans laquelle tu peux noter des données, ici il s'agit de données fictives.

Indicateurs	Jamais			Rarement			Parfois			Toujours		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
1. L'élève vient chaque jour à l'heure à l'école.	2	5	7	0	1	1	1	1	2	32	18	50
2. Il respecte les heures de travail.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	25	60
3. Il respecte ses enseignants.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	25	60
4. Il respecte ses camarades à l'école.	1	0	1	0	0	0	0	1	0	34	24	58
5. Il prend soin du matériel de l'école.	2	2	4	1	0	1	1	1	2	31	22	53

c) Tu es désormais outillé pour exploiter les données collectées, en faisant une analyse item par item. Par exemple, dans les données fictives ci-dessus, tu peux faire le constat que la plupart des compétences sont en bonne voie d'acquisition mais qu'une marge de progrès existe encore :

- Le premier indicateur montre une bonne ponctualité : 50 élèves sur 60 sont toujours ponctuels, mais 7 ne le sont jamais ;
- Le cinquième montre que 53 élèves prennent soin du matériel de l'école mais que 4 ne le font jamais.
- Le quatrième indicateur comptabilise 58 élèves qui respectent leurs camarades mais que 2 ne le font jamais.

Il restera alors à repérer ces élèves individuellement, à connaître leur situation spécifique, en les interrogeant ou en organisant un entretien avec leurs parents, puis à apprécier la situation et à prendre une décision d'action.

► 1. Qu'est-ce que tu as appris de cette séquence ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 2. Qu'est-ce que tu savais déjà de l'évaluation en éducation morale et civique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 3. Qu'est-ce que tu sais mieux faire maintenant par rapport à l'évaluation de l'éducation morale et civique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 4. Qu'est-ce que tu as apprécié dans cette séquence ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



► 5. Qu'est-ce que tu n'as pas apprécié ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

► 6. Qu'est-ce que tu n'as pas compris ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

► 7. Formule d'autres aspects de l'évaluation de l'éducation morale et civique que tu souhaiterais voir traiter dans d'autres livrets.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- DE KETELE, J.-M. (1986), *L'évaluation, approche descriptive ou prescriptive*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DIABATE, A. (2007-2008), *Notes de cours en mesure et évaluation*, niveau élève Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré (IEPD) à l'École normale supérieure de l'Université de Koudougou.
- DICKO T. S. (1997-1998), *Notes de cours en évaluation*, niveau élève Instituteur principal (IP) à l'École des cadres et de l'animation pédagogique (ECAP).
- ENEP de Fada N'Gourma (2016-2017), *Module de pédagogie générale. Étude diagnostique sur l'enseignement de l'éducation civique en milieu scolaire*, réalisée par le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, décembre 2015.
- IFADEM-Togo (2016), *Livret n° 4. L'évaluation des acquisitions des élèves et l'exploitation des résultats*.
- MENA, Unicef : *Évaluation externe de l'approche École de Qualité Amie des Enfants (EQAmE) dans les provinces du Ganzourgou et du Namentenga* (rapport final, décembre 2015, p. 39).
- Module de formation des encadreurs pédagogiques et des enseignants à l'administration des nouveaux programmes d'éducation morale et civique pour les enseignements préscolaire, primaire et secondaire général et technique de la république togolaise. Programmes d'enseignement des écoles élémentaires de 1989-1990.*

